

Provincial Judges'

JOURNAL

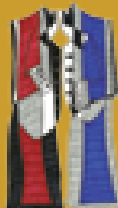
des juges provinciaux

JUDGING IN THE
21st CENTURY

HIVER 2013 WINTER – VOLUME 35 N° 2

RENDRE JUSTICE
AU XXI^e SIÈCLE

LaRue



L'association
Canadienne des
juges des cours
provinciales

The Canadian
Association of
Provincial Court
Judges

Alberta

Judge F.C. (Ted) Fisher
Provincial Court of Alberta
460 First Street East
Medicine Hat, Alberta
T1A 0A8

Tel / Tél. : (403) 529-8675
Fax / Télécopieur : (403) 529-8717

**Newfoundland and Labrador
Terre-Neuve et Labrador**

Judge Lois Skanes
Provincial Court of Newfoundland and Labrador
215 Water Street
St. John's, NL
A1C 6C9

Tel / Tél. : (709) 729-1004
Fax / Télécopieur : (709) 729-6272

**Prince Edward Island
Île du Prince-Édouard**

Judge Jeffrey E. Lantz
Provincial Court of P.E.I.
Summerside Law Courts
108 Central Street
Summerside PEI C1N 3L4

Tel / Tél. : (902) 888-8197
Fax / Télécopieur : (902) 888-8222

**British Columbia
Colombie-Britannique**

Judge Ellen Burdett
Provincial Court of British Columbia
1355 Water Street
Kelowna, British Columbia
V1Y 9R3

Tel / Tél. : (250) 470-6811
Fax / Télécopieur : (250) 470-6810

**Northwest Territories
Territoires du Nord-Ouest**

Judge Garth Malakof
Territorial Court of the Northwest Territories
P.O. Box 550
Courthouse, 4093 - 49th Street
Yellowknife, NT X1A 2N4

Tel / Tél. : (867) 873-7604
Fax / Télécopieur : (867) 873-0203

Québec

Juge Jacques A. Nadeau
Cour du Québec
410, rue de Bellechasse Est #4-223
Montréal, QC
H2S 1X3

Tel / Tél. : (514) 490-2380
Fax / Télécopieur : (514) 490-2483

Manitoba

Judge Lawrence Allen
Provincial Court of Manitoba
300 3rd Street East
The Pas, MB R9A 1L2

Tel / Tél. : (204) 627-8442
Fax / Télécopieur : (204) 623-6528

Nova Scotia / Nouvelle-Écosse

Judge Jamie S. Campbell
Provincial Court of Nova Scotia
5250 Spring Garden Road
Halifax, Nova Scotia B3J 1E7

Tel / Tél. : (902) 424-7684
Fax / Télécopieur : (902) 424-0603

Saskatchewan

Judge Murray Hinds
Provincial Court of Saskatchewan
400 1815 Smith Street
Regina, Saskatchewan S4P 2N5

Tel / Tél. : (306) 787-9756
Fax / Télécopieur : (306) 787-3933

New Brunswick / Nouveau-Brunswick

Judge Brigitte Sivret
Provincial Court of New Brunswick
254 St. Patrick Street, Second Floor
Bathurst, New Brunswick E2A 3Z9

Tel / Tél. : (506) 547-2155
Fax / Télécopieur : (506) 547-7448

Ontario

Justice Joe De Filippis
Ontario Court of Justice
150 Bond Street East, 6th Floor
Oshawa, ON L1G 0A2

Tel / Tél. : (905) 743-2820
Fax / Télécopieur : (905) 743-2802

Yukon

Judge Karen Ruddy
Territorial Court of Yukon
Judges' Chambers P.O. Box 2703, J-3E
Whitehorse, YT Y1A 2C6

Tel / Tél. : (867) 667-5438
Fax / Télécopieur : (867) 393-6400

Military Judges / Les juges militaires

Commander Peter J. Lamont
Office of the Chief Military Judge
101 Colonel By Drive
Ottawa, ON K1A 0K2

Tel / Tél. : (819) 994-7438
Fax / Télécopieur : (819) 997-6321

**EXECUTIVE COUNCIL (TABLE OFFICERS) /
CONSEIL DE DIRECTION****President / Président**

Justice David M. Stone
Ontario Court of Justice
150 Bond Street East, 6th Floor
Oshawa, ON L1G 0A2

Tel / Tél. : (905) 743-2820
Fax / Télécopieur : (905) 743-2802

Past President / Président sortant

Judge Sheila P. Whelan
Provincial Court of Saskatchewan
220-19th Street East
Saskatoon, SK S7K 2H6

Tel / Tél. : (306) 933-6682
Fax / Télécopieur : (306) 933-8008

1st Vice-President / 1^{er} vice-président

Judge Patrick Kennedy
Provincial Court of Newfoundland and Labrador
Box 126, 47 Marine Drive
Clareville, NL A5A 1M5

Tel / Tél. : (709) 466-2635
Fax / Télécopieur : (709) 466-3147

2nd Vice-President / 2^e vice-président

Judge Lee Ann Martin
Provincial Court of Manitoba
5th Floor - 408 York Avenue
Winnipeg, MB R3C 0P9

Tel / Tél. : (204) 945-3461
Fax / Télécopieur : (204) 945-0552

3rd Vice-President / 3^e vice-président

Judge David Walker
Provincial Court of New Brunswick
41 King St.,
St. Stephen, NB E3L 2C1

Tel / Tél. : (506) 466-7507
Fax / Télécopieur : (506) 466-7508

Executive Director / Directeur exécutif

Justice Russell J. Otter
Ontario Court of Justice
1911 Eglinton Avenue East
Toronto, ON M1L 4P4

Tel / Tél. : (416) 325-7203
Fax / Télécopieur : (416) 325-0987

The Provincial Judges' Journal is a publication of the Canadian Association of Provincial Court Judges. Views and opinions are not to be taken as official expressions of the Canadian Association's policy unless so stated. The Journal is published twice a year and has a distribution of over 1800 copies.

Le Journal des juges provinciaux est une publication de l'Association canadienne des juges des cours provinciales. Ce journal est publié deux fois par an et distribué à plus de 1800 exemplaires. Les commentaires et opinions qu'il contient ne peuvent pas être considérés comme l'expression de la position de l'Association canadienne sauf indication à cet effet.

Co-Editor / Co-éditrice

Madame la juge Odette Perron
Cour du Québec
Palais de Justice de Salaberry-de-Valleyfield
74 rue Académie
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 0B8
Courriel/E-mail : odette.perron@judex.qc.ca

Co-Editor / Co-éditeur

Judge Ross Green
Provincial Court of Saskatchewan
120 Smith Street East
Yorkton, SK. S3N 3V3
Courriel/E-mail : rgreen@skprovcourt.ca

**Graphic Design,
Production Coordination
and mailing:
Coordination de la production,
design graphique et gestion
de l'envoi postal :**

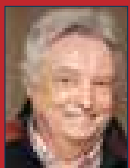
Fleur de lysée design graphique
1124, Marie-Anne Est, bureau 31
Montréal (Québec) H2J 2B7
514 528-8618

Translation / Traduction

Anglais-français/English-French
Lorraine Boudreau (Saint-Bruno, Qc)

Photos

Justice Antonio Di Zio
Mario Landry



Page couverture :

L'illustration de la page couverture a été créée par le juge Jean La Rue, de la Cour du Québec à Saint-Jérôme. Le juge La Rue est un artiste bien connu dont les œuvres ont été exposées dans certaines galeries du Québec.

Cover page:

The illustration on the cover was created by Judge Jean La Rue of the Cour du Québec in St.-Jerome. Judge La Rue is a noted artist whose works have been displayed in several Quebec galleries.



**RENDRE JUSTICE
AU XXI^e SIÈCLE**

EDITORIAL SADNESS AND OPTIMISM Judge Ross Green	4-5	ÉDITORIAL TRISTESSE ET OPTIMISME Juge Odette Perron	
REPORT OF PAST PRESIDENT Judge Sheila Whelan, <i>Saskatchewan</i>	6-7	RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE SORTANTE Juge Sheila Whelan, <i>Saskatchewan</i>	
PRESIDENT'S REPORT Justice David M. Stone, <i>Ontario</i>	8-9	RAPPORT DU PRÉSIDENT Juge David M. Stone, <i>Ontario</i>	
EXECUTIVE DIRECTOR'S REPORT Justice Russell J. Otter, <i>Ontario</i>	12-13	RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF Juge Russell J. Otter, <i>Ontario</i>	
LOGO Judge Jacques A. Nadeau, <i>Québec</i>	14	LOGO Juge Jacques A. Nadeau, <i>Québec</i>	
NEWS FROM THE NATIONAL EDUCATION COMMITTEE Judge Robin Finlayson, <i>Manitoba</i>	16-17	DES NOUVELLES DU COMITÉ NATIONAL DE FORMATION Juge Robin Finlayson, <i>Manitoba</i>	
MEMBERSHIP WITH THE AMERICAN JUDGES ASSOCIATION Justice Russ Otter, <i>Ontario</i>	18-19	MEMBERSHIP AUPRÈS DES JUGES AMÉRICAINS Juge Russ Otter, <i>Ontario</i>	
VISIT TO THE CENTRE OF FORENSIC SCIENCES Judge Garth Malakoe, <i>Northwest Territories</i>	20-21	VISITE DU CENTRE DES SCIENCES JUDICIAIRES Juge Garth Malakoe, <i>Territoires du Nord-Ouest</i>	
COHEN'S COMPUTER CORNER TECHNOLOGY INTO THE FUTURE Judge Gary Cohen, <i>British Columbia</i>	40-41	LA CHRONIQUE INFORMATIQUE TECHNOLOGIE DU FUTUR Juge Gary Cohen, <i>Colombie Britannique</i>	
JUDGES ON THE ROAD THE UPS AND DOWNS OF A DAY.... Judge Ross Green, <i>Saskatchewan</i>	42-43	ANECDOTES DE NOS JUGES LES HAUTS ET LES BAS D'UNE JOURNÉE... Juge Ross Green, <i>Saskatchewan</i>	
PSSST.... DON'T TELL ANYONE ABOUT THIS, IT'S JUST TOO GOOD!! Judge David C. Walker, <i>New Brunswick</i>	44-45	PSSST... N'EN PARLEZ À PERSONNE, C'EST TROP BON! Juge David C. Walker, <i>Nouveau Brunswick</i>	
BY THE BOOK CHILDREN AND CROSS-EXAMINATION Justice Gilles Renaud, <i>Ontario</i>	50	NOTES DE LECTURE CHILDREN AND CROSS-EXAMINATION Juge Gilles Renaud, <i>Ontario</i>	

TECHNOLOGY, JUDGING AND THE FUTURE

Judge Ross Green

This edition of the *Provincial Judges' Journal* brings both sadness and optimism. We are sad that Judge David Walker is leaving as co-editor.

We appreciate all of his efforts in producing this *Journal* over the past five years, and his ever-present patience and smile. In particular, Judge Odette Perron extends her warmest wishes to Judge Walker for all his contributions. As his replacement, I (Judge Ross Green) thank Judge Walker for all his help in preparing me to fill the large shoes left by him in this position, and, at the same time, I welcome the chance to work with the multi-talented Judge Perron.

The optimism to be found in Judge Walker's departure, as most will know, is that he is now a member of the CAPCJ Executive. Judge Walker asked me to thank all who have contributed to the *Journal* these past years, and in particular Judge Perron for her kindness, creativity and leadership over the ten issues that they produced together. In his view, the new team of Judges Perron and Green will carry on, and undoubtedly improve, the product.

This edition includes reports of the informative sessions held in Toronto at the conference *Judging in the 21st Century*. From iPads to FaceBook to video conferencing, the breadth and depth of presentation on the future of technological change in our courts was both encouraging and, at times, scary. We especially thank Justice Martha Zivolak, on behalf of her planning committee, for putting on such a wonderful conference, and for organizing the enclosed reports about the conference sessions, written by Justices of the Ontario Court of Justice.

This edition also includes an article, written by Juge Jacques Nadeau, about the new CAPCJ logo, created and designed in such an impressive fashion by Juge Jean La Rue of the Cour du Quebec.

We as well thank a host of people, including: Judge Gary Cohen for his regular column *Cohen's Computer Corner*; Justice Gilles Renaud for his book review; Judge Garth Malakoe for his piece on visiting the Centre of Forensic Sciences; and those judges reporting on behalf of CAPCJ, Justice Russ Otter (Executive Director), Justice David Stone (President), Judge Sheila Whelan (Past President) and Judge Robin Finlayson (Education Committee Chairperson). Lastly, we thank the contributors from the NJI and the Canadian chapter of the International Association of Women Judges, along with Justice Antonio Di Zio for his photographs and the planning committee for CAPCJ 2013 in St. John's for their conference announcement.



Judge Ross Green, Judge Odette Perron, Judge David C. Walker

Acknowledgment

The Canadian Association of Provincial Court Judges (CAPCJ) once again wishes to acknowledge its enormous gratitude for the Federal Department of Justice for continuing to provide a grant in the sum of \$100,000.00. Notwithstanding tremendous financial restraints, for the fiscal year April 1st, 2012 to March 31st, 2013 the Department has approved the grant. This enables CAPCJ to organize and budget for its annual activities. This grant is used exclusively for the numerous translation services including simultaneous translation at all its educational programs, several communications such

as the *Provincial Judges' Journal*, Corporate Minutes, Web site services and reports of all our committees. This permits CAPCJ to discharge its important constitutional mandate of conducting all its business in English and in French. Without this continued financial assistance, the fiscal viability of CAPCJ will be severely restricted.

CAPCJ remains truly appreciative of the continued financial assistance.

TRISTESSE ET OPTIMISME

Juge Odette Perron

Cette édition du *Journal des juges* nous procure autant de la tristesse que de l'optimisme. Nous sommes désolés du départ du coéditeur David Walker.

Il a contribué à notre publication depuis les cinq dernières années avec professionnalisme, compétence, disponibilité, patience et sourire. Je le remercie tout particulièrement pour son soutien assidu. Vraiment, David, nous avons partagé une excellente connivence au cours de ces années.

Mais le départ de David n'est en réalité justifié que par le fait qu'il est maintenant membre du bureau de direction de l'ACJCP. Il remercie tous les collaborateurs, représentants des associations provinciales pour le soutien constant manifesté au cours de ces années.

J'accueille maintenant le juge Ross Green de la Saskatchewan qui est sensible aux judicieux conseils prodigués par notre collègue David Walker et avec lequel j'ai déjà le plaisir de travailler. Nous continuerons notre mission soit celle de vous fournir une publication de qualité.

Cette édition couvre la Conférence de Toronto tenue en septembre dernier et portant sur le thème «Juger au XXI^e siècle». De l'iPad à Facebook, jusqu'à la vidéoconférence, la qualité et le contenu de cette présentation nous encouragent à utiliser ces nouvelles technologies même si à l'occasion elles peuvent nous effrayer. Nous remercions vivement la juge Martha Zivolak ainsi que tous les membres de son comité organisateur d'avoir mis sur pied et réalisé un contenu de si grande qualité.

Grâce à son équipe de collaborateurs, nous sommes en mesure de vous faire connaître le contenu des différents ateliers de la Conférence. Ils sont résumés par nos collègues de la Cour de Justice de l'Ontario que nous remercions sincèrement. Ils nous ont fait parvenir leurs rapports avec célérité. C'est très apprécié.

Nous profitons de l'occasion pour vous présenter le nouveau logo choisi par l'ACJCP. Notre collègue Jacques Nadeau nous trace un portrait de son créateur, le juge Jean LaRue de la Cour du Québec et de sa réalisation.

Enfin, comment ne pas remercier nos fidèles collaborateurs : le juge Gary Cohen et sa chronique sur l'informatique, le juge Gilles Renaud et ses notes de lecture, le juge Garth Malakoe qui nous a fourni un résumé de la visite organisée à Toronto du Centre des Sciences judiciaires. Le juge Robin Finlayson signe le rapport sur la formation.

Et que dire des superbes photographies prises à Toronto par notre collègue Antonio DiZio : un partenaire inestimable

Nous comptons enfin sur le soutien constant des juges Russ Otter, directeur exécutif, de la juge Sheila Whelan, ex-présidente et du juge David M. Stone, notre président actuel.

Vous y trouverez les annonces d'événements à venir auprès de l'INM et du Chapitre Canadien des Femmes Juges et surtout de la Conférence de l'automne prochain à St-John, Terre-Neuve et Labrador.

Bonne lecture

Remerciements

L'Association canadienne des juges des cours provinciales (ACJCP) désire réitérer sa profonde gratitude au ministère de la Justice du Canada pour son nouvel octroi d'un montant de 100 000\$. En dépit d'énormes contraintes financières, le ministère a de nouveau approuvé la subvention pour l'année financière débutant le 1^{er} avril 2012 et se terminant le 31 mars 2013. Cette somme permettra à l'ACJCP de budgétiser et d'organiser ses activités annuelles. Cette subvention sert exclusivement à défrayer les coûts des nombreux services de traduction dont la traduction simultanée lors des programmes

de formation et la traduction des divers outils de communication tel le *Journal des juges provinciaux*, les procès-verbaux corporatifs, les services en ligne et les rapports des comités, permettant ainsi à l'ACJCP de remplir son important mandat constitutionnel d'exercer l'ensemble de ses affaires en français et en anglais. Sans l'apport continu de cette aide, la viabilité financière de l'ACJCP serait sérieusement compromise.

L'ACJCP demeure grandement reconnaissante de cette inestimable aide financière.

REPORT OF PAST PRESIDENT

CAPCJ 2012 was terrific!

Thanks to the organizers of CAPCJ 2012. It was a great conference. Many judges said that it exceeded their expectations. The educational program was timely, dynamic and very informative. The social program was very popular. The bar has been raised higher still.

Handbook

The CAPCJ Handbook will be an information source for all CAPCJ members about routine operations. The plan is to make it available in both official languages in electronic form and on our website.

I will continue to work on the Handbook during my year as past president. After that it will be up to the past president to keep it current and useful for our members. It was presented and discussed at the two board meetings during my term as president. I plan to update it with the input from the September board meeting and present it to the board again in April 2013. Watch for updates on our progress.

If you're interested in seeing it as a work-in-progress and wish to provide some input, I will be happy to email it to you.

History Project – CAPCJ's 40th Anniversary

David Stone has asked me to be the executive member responsible for the History Project this year. It's an important year as we approach our 40th Anniversary. Contributions from past presidents and interested members are sought.

CAPCJ Justice Award – calling on Newfoundland and Labrador Colleagues

This is the first year that we may present the CAPCJ Justice Award.

- It is intended to recognize initiatives that are designed to improve the functioning of the justice system and celebrate the accomplishments of CAPCJ members.



Judge Jeffrey Lantz, Judge Sheila Whelan, Judge Murray Hinds



Judge Sheila Whelan,
Saskatchewan
Judge Sheila Whelan,
Saskatchewan

- Ideally it will be presented to a person and or an initiative in operation in the jurisdiction hosting the annual conference in a given year.
- Nominations should be sent to the CAPCJ executive between April 1 and June 15th.

CBA – Law For the Future Fund

I'd like to encourage ongoing support for the LFFF. This past summer on a one-time basis CAPCJ donated \$2,000.00 to this fund. We were not asked to donate but did follow the example of the Canadian Superior Court Judges Association in doing so.

The CBA is important to CAPCJ for many reasons. It is an advocate for and endeavours to protect the principle of judicial independence. It hosts the CBA Judges Forum and Judges Day activities annually at the CBA Canadian Legal Congress. It has assisted us for several years in distributing our mass emails to members.

The goal of the fund is to provide financial assistance for projects that are of national interest or of benefit to the general public in the areas of legal research, legal education, legislation and law reform, and the administration of justice.

Since 1984, the LFFF has helped finance over 135 research projects on such issues as: recognition of environmental rights, access to justice in civil and family matters, prostitution laws, women's equality rights, the simplification of basic principles of human rights, and ways to make legal organizations more accessible to persons with disabilities.

FASD initiatives

In my capacity as an executive member of CAPCJ, I twice presented at an international conference on FASD. On the first occasion, in 2011, then CBA President, Rod Snow discussed the CBA resolution regarding FASD and the criminal justice system. There is the potential for a professional development session at the CBA CLC in Saskatoon in 2013 with respect to FASD and the justice system; discussions are ongoing.

I have participated in educational and other forums concerning FASD and the justice system during most of my 16 year judicial career. I have been encouraged by our new President to continue to do so. I would appreciate your input/feedback/suggestions in this regard.

Thank you.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE SORTANTE

La conférence de 2012 était fantastique!

Merci aux organisateurs de la Conférence 2012 de l'ACJCP; ce fut une expérience fantastique. Plusieurs juges nous ont fait part qu'elle avait dépassé leurs attentes. Le programme de formation était pertinent, dynamique et très instructif. Le volet social a été très prisé. La barre est encore montée d'un cran.

Le manuel de l'ACJCP

Le manuel de l'ACJCP constituera pour nos membres, une source d'information sur le fonctionnement de notre Association. Nous avons l'intention de le rendre disponible dans les deux langues officielles en version électronique, sur le site Internet.

Je compte poursuivre le travail sur le manuel au cours de mon année comme présidente sortante. Ce sera ensuite au tour du président sortant de le maintenir à jour et utile pour nos membres. Le manuel a fait l'objet de présentations et de discussions lors des deux réunions du conseil d'administration tenues au cours de mon mandat à la présidence. J'ai l'intention de le mettre à jour suite à la réunion du conseil d'administration de septembre dernier et de le présenter à nouveau au conseil en avril 2013. Surveillez les développements.

Si vous êtes intéressé à en recevoir une ébauche et désirez y apporter des commentaires, je serai heureuse de vous le faire parvenir par courriel.

Historique de l'ACJCP - Le 40^e anniversaire de l'ACJCP

David Stone m'a demandé d'être cette année, le membre du conseil de direction responsable du projet de l'historique de l'ACJCP. Il s'agit d'une année importante puisque nous approchons de notre 40^e anniversaire. Nous sollicitons les contributions des anciens présidents et des membres intéressés.

Le prix de la justice de l'ACJCP - Un appel aux collègues de Terre-Neuve-et-Labrador

Nous pourrions assister cette année à la première remise du prix de la justice de l'ACJCP.

- Il sera décerné pour récompenser les initiatives visant à améliorer le fonctionnement du système de justice et pour souligner les réalisations des membres de l'ACJCP.
- Il sera idéalement remis annuellement à une personne et/ou un projet émanant de la juridiction hôte de la conférence annuelle.
- Les mises en nomination devraient parvenir au conseil de direction de l'ACJCP entre le 15 avril et le 15 juin.

ABC - Le Fonds pour le Droit de demain (FBCDD)

Je souhaite que nous puissions continuer à contribuer au FBCDD. L'été dernier, l'ACJCP a fait un don non récurrent de 2 000\$ à ce Fonds. Nous n'avons pas été sollicités, mais ce faisant, nous avons suivi l'exemple de l'Association canadienne des juges des cours supérieures.

À maints égards, l'ABC est importante pour l'ACJCP. Elle préconise et défend le principe de l'indépendance judiciaire. Elle est l'hôte du Forum des juges et des activités de la Journée du droit lors de la conférence annuelle de l'ABC. Elle nous a permis pendant plusieurs années de faire la distribution massive de courriels à nos membres.

Le Fonds a été créé dans le but de financer des projets présentant un intérêt national ou étant susceptible de bénéficier au grand public dans les domaines de la recherche juridique, de la formation juridique, de la législation et de la réforme du droit, et de l'administration de la justice.

Depuis 1984, le FBCDD a aidé à financer plus de 135 projets de recherche sur des sujets tels la reconnaissance des droits environnementaux, l'accès à la justice en matière civile et familiale, les lois en matière de prostitution, l'égalité des droits des femmes et les moyens de rendre les organisations judiciaires plus accessibles aux personnes handicapées.

Les projets liés à l'ETCAF

En tant que membre du conseil de direction de l'ACJCP, j'ai été appelée à faire deux présentations sur l'ETCAF lors de conférences internationales. Lors de ma première présentation, en 2011, Rod Snow, alors président de l'ABC, a présenté la résolution de l'ABC sur l'ETCAF et le système de justice criminelle. Il est possible qu'un atelier de développement professionnel sur l'ETCAF et le système de justice soit inscrit au programme de la Conférence juridique canadienne de l'ABC à Saskatoon en 2013. Les discussions se poursuivent.

Pendant une grande partie de mes 16 années de carrière, j'ai participé à des programmes de formation et à divers forums dont le thème était l'ETCAF et le système de justice. J'ai été encouragée à poursuivre dans cette voie par notre nouveau président. J'aimerais connaître vos commentaires, vos réactions et vos suggestions à ce sujet.

Merci.



Juge David M. Stone, Juge Sheila Whelan

PRESIDENT'S REPORT

The CAPCJ year may be just underway, but our business continues. The Convention in Toronto was a great success, but already plans are well underway for next September's Convention in St. John's, Newfoundland, "From CSI to the SCC", dealing with the "hard" and "soft" science issues. See the website at <http://www.capcj-acjcp2013conference.ca>. Oh yes; and we've been called a "school of sharks" in foreign media. Here is the fall summary of where we are.

A School of Sharks?

Many judges know about Judge Maria Lourdes Afiuni, of Venezuela. She was jailed on the order of President Chavez in December, 2009, for granting bail to a prisoner, in accordance with domestic law. She was arrested in her courtroom, charged with aiding an escape, and corruption. After 14 months in solitary, she was placed on house arrest. The trial is to be held in secret, the law governing the form of trial has been changed, her lawyer has been arrested, the trial has been adjourned again, and her building has come under machine gun fire. This is judicial independence in Venezuela.

To clarify whether CAPCJ's constitution permitted us to comment, a motion was made to amend the constitution; after full consultation it passed unanimously. The Board unanimously directed that the President forward a letter of concern to President Chavez. Before the letter was drafted, Judge Afiuni's apartment building was sprayed with bullets. The National Guards enforcing her arrest were unable to record a licence plate or return fire.

A copy of our letter was translated by Judge Afiuni's interlocutor, a Venezuelan law school. They delivered that translation physically to the Presidential Palace. Then the letter was released to the Venezuelan media. Our letter received considerable attention. Opposition media quoted the letter extensively and posted it to websites. Our judiciary had said what their judiciary could not.



Bureau de direction
Juge Russ Otter, Juge Patrick Kennedy, Juge Lee Ann Martin,
Juge David C. Walker, Juge Sheila Whelan, Juge David M. Stone

State-controlled media took a different view. They described CAPCJ as "a school of sharks" and "directly tied to the U.S. Empire".

The Canadian media picked up the story. Our website chair, Judge Alan Tufts, was besieged by reporters wanting an interview. Their focus was on a perceived unprecedented departure from judicial political neutrality. We noted that our letter was in line with other groups, and that the content of the letter spoke for itself.

The Globe and Mail printed an editorial, recording that CAPCJ had sent the letter, and applauding us. *The Toronto Star* reported our letter and the views involved.

Word received from Judge Afiuni herself was one of gratitude. Our reminder to the Government is a message that many Venezuelan judges are afraid or unable to express. Our support gives her strength, as she remains in custody.

What a Great Convention!

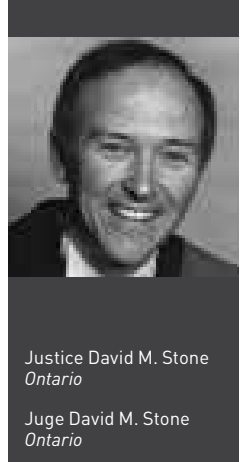
Others will report on the actual programs of the Toronto convention of CAPCJ and the Ontario Conference of Judges, September 11-14, 2012. That convention was preceded by 2 days of Board and Committee meetings, and 2 further days for compensation committees. In all, 356 judges and 167 guests registered for the Convention; 133 of those judges were non-Ontario CAPCJ judges. In addition, there were 11 faculty members, and 22 staff.

This feat of organization was led by a team of judges, with staff members primarily from the Office of the Chief Justice, including Correena Snook. The judges were chaired by Justice Martha Zivolak, and included Justices Bruce Pugsley, Roselyn Zisman, Russ Otter and me, and Associate Chief Justice Peter Griffiths. We thank our partners and staff for their tireless work.

The education program entitled *Technology Change and You* has been roundly praised. In addition, the Toronto International Film Festival was on. There were numerous sightings of celebrities by our judges and spouses, and *vice versa*.

Symposium

Before the main Convention, 50 judges and four lawyers attended an all-weekend Symposium on judicial independence and compensation. This was Compensation Chair John Maher's idea and was organized by him, co-chair Michel Pinsonnault, and me. The interactive presentation analyzed how politics sometimes renders the process less than transparent, non-political and effective. Recent litigation in British Columbia and Manitoba has shown bad faith by government. Government simply substituted its own opinion for that of the Remuneration Commission they themselves helped create, and before whom they were supposed to have made their full arguments.



Justice David M. Stone
Ontario

Juge David M. Stone
Ontario

RAPPORT DU PRÉSIDENT

L'ACJCP vient d'entamer une nouvelle année et de nombreuses affaires sont en cours. La Conférence de Toronto s'est avérée une grande réussite et déjà les préparatifs vont bon train pour la Conférence de septembre prochain. Celle-ci se tiendra à St-John's, Terre-Neuve, sous le thème « De CSI à la CSC », et portera un regard sur l'influence, forte ou mesurée, de la science sur le processus judiciaire. Pour plus d'informations, visitez le site Internet <http://www.cpcj-acjcp2013conference.ca>. Également, pour votre information, nous avons mérité l'épithète « d'école de requins » dans certains médias étrangers. Voici où nous en sommes en cet automne 2012.

Une école de requins?

Plusieurs d'entre vous connaissent l'histoire de la juge Maria Lourdes Afiuni, du Venezuela. Elle a été emprisonnée en décembre 2009 sur ordre du président Chavez pour avoir accordé à un prisonnier une mise en liberté sous caution, conformément au droit interne vénézuélien. Elle a été arrêtée dans sa salle d'audience, accusée d'avoir facilité une évasion, et aussi accusée de corruption. Après avoir passé 14 mois en isolement cellulaire, elle a été placée en détention à domicile. Le procès devait avoir lieu en secret, la loi gouvernant le mode de procès a été modifiée, son avocate a été arrêtée, le procès a de nouveau été reporté et sa résidence a été mitraillée. Voilà comment se conçoit l'indépendance judiciaire au Venezuela.

Afin de s'assurer que la constitution de l'ACJCP nous permettait de commenter la situation, il fut proposé d'y apporter un amendement. Suite à une consultation exhaustive, la proposition a été adoptée à l'unanimité. Le conseil de direction, d'une voix unanime, a alors mandaté le président pour expédier une lettre au président Chavez afin de lui faire part de nos préoccupations. La résidence de la juge Afiuni a été mitraillée avant que la lettre ne soit rédigée. La garde nationale qui avait procédé à son arrestation a été incapable de noter un numéro de plaque d'immatriculation ou de riposter.

Une copie de notre lettre a été traduite par l'interlocuteur de la juge Afiuni, une Faculté de droit du Vénézuéla. La lettre ainsi traduite a été livrée en personne au palais présidentiel. La lettre a ensuite été transmise aux médias vénézuéliens où elle a reçu beaucoup d'attention. Les médias de l'opposition en ont fait largement mention et l'ont affichée sur leurs sites Internet. Notre magistrature a dit ce que leur magistrature ne pouvait exprimer. Les médias contrôlés par l'état ont adopté un tout autre point de vue. Ils ont décrit l'ACJCP comme une « école de requins » qui serait « liée directement à l'empire des États-Unis ».

Les médias canadiens ont repris l'histoire. Notre webmestre, le juge Alan Tufts, a été assiégré par des journalistes désirant obtenir une entrevue afin de commenter ce qui était perçu comme un écart sans précédent avec la politique de neutralité de la magistrature. Nous avons fait remarquer que notre lettre était dans la même ligne

de pensée que celles émanant d'autres groupes et que son contenu parlait de lui-même.

Le *Globe and Mail* a publié un éditorial dans lequel il est fait mention de la lettre expédiée par l'ACJCP et nous a applaudis pour ce geste. Un article paru à ce sujet dans le *Toronto Star* a souligné les points de vue en jeu.

La juge Afiuni nous a transmis un mot de remerciements. Nous avons voulu rappeler au gouvernement que plusieurs juges au Venezuela ont peur ou sont dans l'impossibilité de s'exprimer. Quant à la juge Afiuni, notre support lui insuffle de la force, alors qu'elle demeure incarcérée.



Justice David M. Stone holding the Talking Stick

Quelle extraordinaire Conférence!

Vous lirez dans cette édition des comptes rendus du programme de la Conférence conjointe de l'ACJCP et des juges de l'Ontario, qui s'est déroulée à Toronto du 11 au 14 septembre dernier. Cette Conférence a été précédée de deux jours de rencontres pour le conseil de direction et les divers comités et de deux jours de réunions supplémentaires pour les comités sur la rémunération. Au total, 356 juges, dont 133 provenaient de l'extérieur de l'Ontario, et 167 invités, ont participé à la Conférence. De plus, nous avons pu compter sur la présence de 11 professeurs d'université et d'un personnel de soutien composé de 22 personnes.

Cet exploit organisationnel a été l'oeuvre d'un groupe de juges, soutenu par un personnel provenant principalement du bureau du juge en chef, dont Correena Snook. Le groupe, présidé par la juge Martha Zivolak, était formé des juges Bruce Pugsley, Roselyn Zisman, Russ Otter et moi-même, ainsi que du juge en chef adjoint Peter Griffiths. Nous tenons à remercier nos partenaires et le personnel pour leurs incessants efforts.

Le programme de formation intitulé « Les nouvelles technologies et vous » a été très apprécié. De plus, le Festival international du film de Toronto (TIFF) était en cours. Nos juges et leurs conjoints(es) ont donc pu apercevoir plusieurs vedettes, et *vice versa*.

Symposium

Avant la conférence principale, 50 juges et 4 avocats ont participé, durant la fin de semaine, à un symposium portant sur l'indépendance

There was a considerable discussion about the desirability of binding processes, in hopes of ending unseemly and expensive litigation. In the four jurisdictions that have binding processes, those processes work for both sides. Advice was also given on using outside agencies to remind governments of their constitutional responsibilities. The Symposium also sought to educate a new generation of judges on the history and struggles they are now heir to.

I note, with extreme gratitude, that three lawyers, presenters Chantal Chatelaine and Susan Dawes, and participant Clarence Bennett, donated their time.

The Symposium was a very valuable experience. The attempt to end compensation litigation by deferring to and trusting government, has not worked. It is hoped that the Supreme Court will reconsider granting binding arbitration and a workable process to those jurisdictions that do not already have them.

As a postscript, the Federal Government for the third time in a row, has not accepted the full recommendations of their commission



Mrs Jane Stone, Justice David M. Stone, Justice Bruce Pugsley

American Judges Association

I have visited and spoken at the AGM of the American Judges Association in New Orleans. At least three educational programs included Canadian context, and it was very interesting to compare processes. CAPCJ Executive Director Russell Otter was named a member of the AJA Executive. The AJA 2013 meeting will be in Hawaii, and 2016's will be in Montreal or Toronto.

Other Presidential Visits

In October, I attended the AGM of the Newfoundland and Labrador judges, in St. John's. This was a very well attended meeting, although surprisingly several judges had to attend by conference call. Judge Lois Skanes became President of the Association, and Judge Michael Madden became Vice-President. Congratulations to Past President Judge David Orr for a very successful year despite challenging times.

October 17 to 20 saw me attending the Atlantic Education Conference in PEI. Judge Nancy Orr somehow moved the entire conference on short notice to a different resort, and built a complete new social program, when the initial venue was forced to close because of the Norwalk virus.

After the education program, Nova Scotia and New Brunswick held their Provincial meetings. Judge Ann Derrick became Nova Scotia's President, while Judge Brigette Sivret became President of the New Brunswick Association.

I am looking forward to attending the 50th Anniversary of the Conference des juges du Quebec, at Mont Tremblant, November 8 to 10. I have asked Past President Sheila Whelan to attend the Manitoba convention for me.

Join a Committee

Remember your week at Lac Carling or Bromont, with your fellow new judges from across Canada? You can rekindle some of those national friendships, while injecting new lifeblood and ideas into your national Association and your own bench. Just join a committee.

Here is a list of committees we have:

- Communications
- Equality and Diversity
- National Education
- Compensation
- Professional Responsibility and Judicial Independence
- Committee on the Law
- History Project
- Electronic Newsletter
- Access to Justice
- Strategic Plan Review/CAPCJ Handbook

The Equality and Diversity Committee, and the Professional Responsibility and Judicial Independence Committee are particularly looking for new members. Education requires a lot of planning and therefore a lot of helpers. If you would like details on any of our Committees, please do let us know. Also, please visit our website at www.judges-juges.ca

CAPCJ Logo, and Recognition of Judge Jean La Rue:

Shepherded by Judge Whelan, CAPCJ has sought a new logo, designed by Judge Jean La Rue of St. Jerome, Quebec. Judge La Rue is a noted artist. The cover of this magazine will contain yet another example of his art. By the time this Report is in print, I will have presented Judge La Rue with formal thanks and a gift, on behalf of all members of CAPCJ.

Other Issues

Your Board is already dealing with compensation and judicial independence, litigation, pursuing an amendment to the *Income Tax Act* dealing with pension splitting, and supporting all our committees. We also have the complete updating of the CAPCJ Handbook, and splitting the roles of Secretary and Treasurer, when Justice Otter's term ends. These two projects along with the CAPCJ History project will keep us very busy.

Your Other Issues

Are you aware of other things we should be addressing? Is there something we can do better? Please contact me, another member of the Executive, on your Provincial or Territorial Director. I can be reached on Judicom, or by mail at Ontario Court of Justice, 150 Bond Street East, 6th Floor, Oshawa, Ontario L1G 0A2.

judiciaire et la rémunération. Ce symposium est né de l'initiative du président du comité sur la rémunération John Maher, qui a également fait partie du comité d'organisation avec le coprésident du comité Michel Pinsonnault et moi-même. La présentation interactive proposait une analyse des politiques mises en place, lesquelles contribuent parfois à rendre le processus tout sauf transparent, apolitique et efficace. Les litiges récents en Colombie-Britannique et au Manitoba ont démontré la mauvaise foi des gouvernements. Ces derniers ont tout simplement substitué leur point de vue à celui de la Commission sur la rémunération qu'ils ont contribué à mettre en place et devant laquelle ils étaient censés avoir fait valoir tous leurs arguments.

Durant le symposium, plusieurs discussions ont porté sur le désir d'avoir un processus contraignant, dans l'espoir de mettre un terme aux litiges déplacés et dispendieux. Dans les quatre juridictions où un processus contraignant a été mis en place, le procédé s'avère fonctionnel pour les deux parties. Il a également été suggéré d'avoir recours à des agences externes afin de rappeler aux gouvernements leurs responsabilités constitutionnelles. Le symposium avait également pour but de transmettre à une nouvelle génération de juges, un aperçu de notre historique et des luttes dont ils héritent aujourd'hui.

Je tiens à souligner, avec beaucoup de reconnaissance, que deux avocates, les présentatrices Chantal Chatelaine et Susan Dawes et le participant Clarence Bennett, également avocat, ont gracieusement offert leur temps.

Le symposium fut une expérience très enrichissante. La tentative de mettre un terme aux litiges sur la rémunération en s'en remettant et en faisant confiance au gouvernement n'a pas fonctionné. Nous espérons que la Cour suprême favorisera un processus d'arbitrage contraignant et un modèle viable pour les juridictions qui n'en sont pas encore dotées.

En dernier lieu, le gouvernement fédéral, pour une troisième fois consécutive, n'a pas accepté l'ensemble des recommandations de sa Commission.

L'association des juges américains

J'ai participé à l'Assemblée générale annuelle de l'Association des juges américains à la Nouvelle-Orléans, où j'ai été invité à prononcer une allocution. Au moins trois programmes de formation s'inscrivaient dans le contexte canadien et ce fut très intéressant de comparer les façons de faire. Le directeur exécutif de l'ACJCP, Russell Otter, a été nommé membre de l'exécutif de l'AJA. En 2013, la rencontre de l'AJA se tiendra à Hawaii et en 2016, à Montréal ou Toronto.

Autres rencontres

En octobre, j'ai participé à l'assemblée générale annuelle des juges de Terre-Neuve-et-Labrador qui s'est tenue à St-John's. De nombreux juges ont assisté à la rencontre bien qu'un nombre surprenant d'entre eux aient participé par appel conférence. La juge Lois Skanes a été élue présidente de l'Association et le juge Michael Madden a été nommé vice-président. Nous félicitons le juge David Orr, président sortant, pour une année remplie de succès malgré un contexte difficile.

J'ai participé au Programme de formation des provinces de l'Atlantique, du 17 au 20 octobre dernier, à l'Île du Prince-Édouard. Dans un délai très court, la juge Nancy Orr a dû changer le lieu de rencontre de la conférence et concevoir un tout nouveau volet social puisque l'endroit prévu à l'origine fut forcé de fermer en raison du virus de Norwalk.

Les associations de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont tenu leurs rencontres provinciales après le programme de formation. La juge Ann Derrick a été élue à la présidence de l'Association des juges provinciaux de Nouvelle-Écosse tandis que la juge Brigitte Sivret fut nommée présidente de l'Association des juges provinciaux du Nouveau-Brunswick.

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai participé au 50^e anniversaire de la Conférence des juges du Québec à Mont-Tremblant, du 8 au 10 novembre 2012. À ma demande, la juge Sheila Whelan m'a remplacé à la Conférence du Manitoba.

Joignez-vous à un comité

Rappelez-vous votre semaine au Lac Carling ou à Bromont et de vos collègues nouvellement nommés de partout au Canada. Vous pouvez renouer ces amitiés tout en injectant du sang neuf et de nouvelles idées dans votre association nationale et votre magistrature locale. Joignez-vous simplement à un comité.

Voici la liste de nos comités:

- Communications
- Égalité et diversité
- Formation nationale
- Compensation/rémunération
- Responsabilité professionnelle et indépendance judiciaire
- Comité sur le droit
- Projet histoire
- Bulletin d'information électronique
- Comité sur l'accès à la justice
- Révision du plan stratégique/manuel de l'ACJCP

Le comité égalité et diversité et le comité sur la responsabilité professionnelle et l'indépendance judiciaire, sont tout particulièrement à la recherche de nouveaux membres. Les programmes de formation exigent beaucoup de planification et donc plusieurs volontaires. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour obtenir plus d'informations sur l'un ou l'autre de nos comités. Visitez également notre site Internet à l'adresse suivante: www.judges-juges.ca.

Le logo de l'ACJCP et nos remerciements au juge Jean La Rue

Sous les auspices de la juge Whelan, l'ACJCP a développé un nouveau logo, conçu par le juge Jean La Rue de St-Jérôme au Québec. Le juge La Rue est un artiste notoire. La page couverture de ce journal se veut un autre exemple de son talent. Au moment où vous lirez ces lignes, j'aurai remis au juge La Rue, au nom de tous les membres de l'ACJCP, un présent accompagné de nos remerciements officiels.

Autres points

Votre conseil de direction s'occupe actuellement des questions liées à la rémunération et l'indépendance judiciaire, des litiges liés à un amendement de la *Loi de l'impôt* relatif au fractionnement des pensions, et apporte son soutien à tous nos comités. Nous préparons également une mise à jour complète du manuel de l'ACJCP et prévoyons une séparation des rôles de secrétaire et de trésorier à la fin du mandat du juge Otter. Ces deux projets, jumelés à celui de l'historique de l'ACJCP, nous assurent un agenda bien rempli.

Vos préoccupations

Y a-t-il d'autres questions qu'à votre avis, nous devrions aborder? Y a-t-il des points que nous pouvons améliorer? Si oui, n'hésitez pas à communiquer avec moi, un autre membre du comité de direction ou avec votre directeur provincial ou territorial. Vous pouvez me rejoindre sur Judicom ou par courrier à la Cour de justice de l'Ontario, au 150 Bond Street East, 6^e étage, Oshawa, Ontario L1G 0A2.

EXECUTIVE DIRECTOR'S REPORT

This report will serve as an update on the activities of the Executive Director/Secretary-Treasurer since the spring Board of Directors meeting in April 2012 in Montreal.

Budget

CAPCJ is once again pleased to acknowledge the \$100,000 grant from the federal Department of Justice. These moneys are used primarily to fulfil our mandate of conducting our business and education programs in both official languages. This is a significant financial contribution to our activities for which CAPCJ is genuinely gratified.

The annual budget for the fiscal year April 1, 2012 to March 31, 2013, was adopted by the Board of Directors at the spring Board meeting. This budget included an interest-free loan of \$50,000 to the Provincial Judges Association of Manitoba to assist it with meeting its financial commitments with regard to its compensation litigation. The Board also approved a grant of \$2,000 to the Law for the Future Fund with the Canadian Bar Association. This underlines the close ties between the CBA and CAPCJ. In accordance with the CAPCJ policy, the budget was balanced by means of a transfer from the education trust.

Up to date Financial statements were made available to the membership at the annual Board meeting and at the Assembly.

Executive Meetings

The Executive of CAPCJ, in accordance with its custom met with the Executive of the CBA at its annual convention in Vancouver from August 12 to August 14, 2012. In addition, it had a breakfast meeting with the Chief Justice of Canada. These meetings are always fruitful in the exchange of ideas and information, and underscore the significant role played by CAPCJ in the administration of justice in Canada. Unfortunately, as a result of time constraints, the Minister of Justice was unable to meet with the Executive during his very brief visit to the CBA annual convention. Arrangements will be made for some members of the Executive to meet at a later date, perhaps in Ottawa, with the Minister of Justice to discuss issues of mutual importance.

Annual Education Conferences

The annual meeting in Toronto, from September 10 to 15, 2012, consisted of an enriching educational experience for all attendees. In addition, there was a wide array of social programs, including dinners at local restaurants. Plans are well underway for the following annual conferences:

September 8 to 15, 2013: St. John's, Newfoundland

September 17, 20, 2014: Winnipeg, Manitoba

September 30 to October 4, 2015: St Andrews by-the-Sea in New Brunswick.

Liaison with Other Judicial and Legal Organizations

CAPCJ continues to urge its members to become members of the Canadian Bar Association. The CBA is very supportive of many of our activities, including judicial compensation procedures, managing our current blast email system, and the promise of future support in the area of assistance in the event that CAPCJ chooses to speak out on international incidents that deal with the issue of judicial independence.

The American Judges' Association continues to urge its Canadian counterparts to join the AJA. The annual fee remains \$150 per year but during the first year of appointment, membership is free. Their conferences deal with many issues that are shared with our membership. Their upcoming conferences are to be held in Kohala Coast, Hawaii, September 22 to September 27, 2013. Thereafter it will be held in Seattle, Washington. To join, just go online to <http://aja.ncsc.dni.us/index.html>.

Meeting with the Chief Justice of Vietnam

I was invited by the NJI to speak to a small judicial delegation from Vietnam headed by the Chief Justice of the People's Superior Court of Vietnam. The delegation attended the Scarborough courthouse on September 25, 2012. The Chief Justice and his colleagues were and are interested in the role of Canadian judges' associations in general, and in CAPCJ in particular. The primary focus of our discussions was on education and the sharing of information. In addition, there was interest in our court reporting system, which was displayed to the delegation at the Scarborough courthouse. It was of considerable significance to this delegation that they were visiting a suburban provincial court.



Juge Russell J. Otter
Ontario

Justice Russell J. Otter
Ontario

RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

Ce rapport a pour but de vous mettre au courant des activités du Conseil d'administration et du directeur exécutif/secrétaire trésorier depuis la réunion du printemps du Conseil en avril 2012 à Montréal.

Budget

L'ACJCP a le plaisir une fois de plus d'accuser réception de la subvention de 100 000 \$ du ministère fédéral de la Justice. Ces fonds sont utilisés principalement pour remplir notre mission d'exercer nos activités et d'offrir nos programmes de formation dans les deux langues officielles. Il s'agit d'une contribution financière considérable à nos activités et l'ACJCP en est sincèrement reconnaissante.

Le budget annuel pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013 a été adopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du printemps. Ce budget comportait un prêt sans intérêt de 50 000 \$ à l'Association des juges provinciaux du Manitoba pour l'aider à remplir ses engagements financiers en liaison avec son litige relatif à la rémunération. Le Conseil d'administration a également approuvé une subvention de 2000 \$ au Fonds pour le droit de l'avenir de l'Association du barreau canadien. Ceci souligne les liens étroits entre l'ABC et l'ACJCP. Conformément à la politique de l'ACJCP, le budget a été équilibré au moyen d'un transfert du fonds de formation.

Lors de la réunion annuelle du Conseil, ainsi que de l'assemblée générale annuelle, des états financiers récents ont été mis à la disposition des membres.

Réunions des organes directeurs

Le Conseil exécutif de l'ACJCP, conformément à la coutume, s'est réuni avec l'Exécutif de l'ABC à l'occasion du congrès annuel de l'ABC à Vancouver du 12 au 14 août 2012. De plus, le Conseil exécutif a eu une réunion avec la juge en chef du Canada autour d'un petit déjeuner. Ces réunions sont toujours très productives pour permettre les échanges d'idées et d'informations et elles soulignent le rôle significatif joué par l'ACJCP dans l'administration de la justice au Canada. Malheureusement, à cause de contraintes d'horaires, le ministre de la Justice n'a pas été en mesure de se réunir avec le Conseil exécutif durant sa très brève visite au congrès annuel de l'ABC. Des dispositions seront prises afin que plusieurs membres du Conseil exécutif puissent se réunir, à une date ultérieure, peut-être à Ottawa, avec le ministre de la Justice, pour discuter de questions d'intérêt mutuel.

Prochains congrès annuels

Le congrès annuel qui a eu lieu du 10 au 15 septembre 2012, à Toronto, a offert une expérience de formation enrichissante à tous les participants. La planification est également en cours pour les congrès annuels suivants :

Du 8 au 15 septembre 2013 : St. John's, Terre-Neuve

Du 17 au 20 septembre 2014 : Winnipeg, Manitoba

Du 30 septembre au 4 octobre 2015 : St Andrews by-the-Sea, Nouveau-Brunswick.

En lien avec d'autres organismes judiciaires et juridiques

L'ACJCP continue à inciter ses membres à adhérer à l'Association du barreau canadien. L'ABC apporte un grand soutien à bon nombre de nos activités, y compris pour le processus d'établissement de la rémunération des juges, la gestion de notre système actuel d'envois groupés de courriel et la promesse d'un soutien futur au cas où l'ACJCP souhaiterait s'exprimer sur des incidents internationaux concernant la question de l'indépendance judiciaire.

L'association des juges américains continue à inciter ses homologues canadiens à se joindre à l'association. La cotisation annuelle s'élève à 150 \$ par année mais, pour la première année d'exercice, la cotisation est gratuite. Les congrès de l'AJA traitent de nombreux sujets qui intéressent directement nos membres. Leur dernier congrès aura lieu à Kohala Coast, Hawaii, du 22 au 27 septembre 2013. Le congrès suivant se tiendra à Seattle, Washington. Pour adhérer à cette association, il vous suffit d'aller en ligne à <http://aja.ncsc.dni.us/index.html>.

Réunion avec le juge en chef du Vietnam

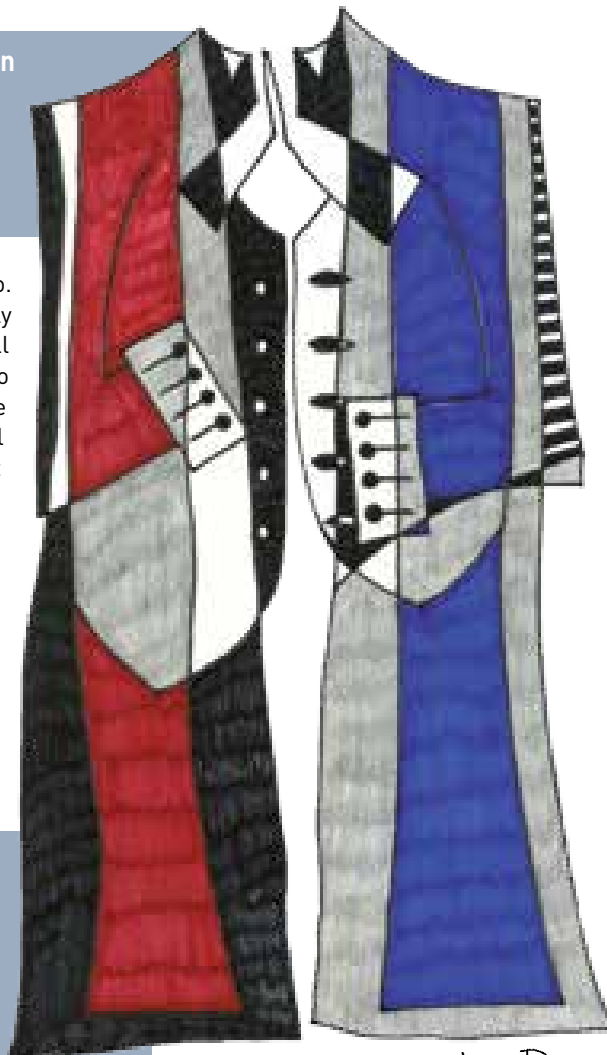
Le 25 septembre dernier, j'ai été invité par l'INM à m'adresser à une petite délégation de juges du Vietnam dirigée par le juge en chef de la Cour supérieure du peuple du Vietnam. La délégation s'intéresse aussi au rôle des associations canadiennes de juges en général et à l'ACJCP en particulier. Le sujet principal a touché la formation et l'échange d'informations. Il s'intéresse également à notre système de transcription des délibérations des tribunaux. Il est important de noter que cette délégation a visité une cour provinciale suburbaine.



Judge
Jacques A. Nadeau,
Québec

Juge
Jacques A. Nadeau,
Québec

Over and above his judicial duties, Judge Jean La Rue of Québec is a passionate artist who has contributed an impressive number of his original creations for special events of the Cour du Québec.

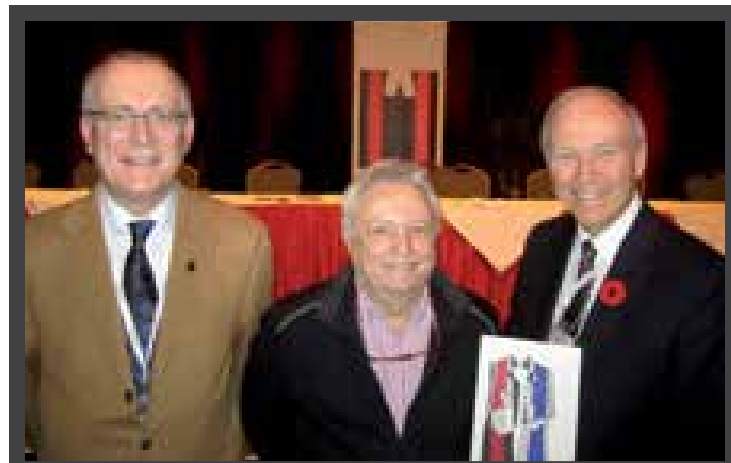


LaRue

One of his more recent works is the new CAPCJ logo. His guiding principle was that the public immediately seize the image of the judge. The specifics then fell into place to properly identify the clothes unique to the function: the robe, the vest, the tabs, the sleeve and the bands. The colors express the provincial specificities. In a nutshell, unity and diversity. Is that not in and of itself the nature of CAPCJ? Regional characteristics, common purposes.

Outre ses fonctions judiciaires, le juge Jean La Rue du Québec est un artiste passionné qui a contribué un nombre impressionnant de ses créations originales pour des événements spéciaux de la Cour du Québec.

Une de ses plus récentes œuvres est le nouveau symbole de l'ACJCP. Son idée maîtresse était que le public reconnaisse, au premier coup d'œil, l'image du juge. Les détails se sont ensuite imposés pour bien identifier le vêtement unique à la fonction: la toge, la veste, le rabat, la manche et les bandes. Les couleurs expriment les particularités provinciales. En somme, unité et diversité. N'est-ce pas là l'essence même de l'ACJCP? Caractéristiques régionales, objectifs communs.



Juge Jacques A. Nadeau, Juge Jean LaRue, Juge David M. Stone

Imperial Robes

Limited



One judge refers
another,
One spouse,
refers the other,
One parent
refers their
child...

Le choix préféré
des juges
...de leurs
conjoints
...et de leurs
enfants



...Because
current customer satisfaction
is the one true measure of success.

Parce que...
la satisfaction de notre clientèle
est la vraie mesure de notre succès

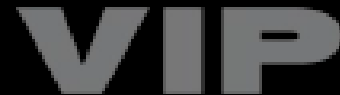
OUR CANADA-WIDE NETWORK OF DEALERS TO SERVE YOU... NOTRE RÉSEAU PANCANADIEN DE MARCHANDS POUR VOUS SERVIR...



Gios Collections for Men
615 - 8th Avenue SW
Calgary, AB. 403.262.4090



Benjamin's Menswear
277 Water Street
St. John's, NL. 709.576.1816



VIP Men's Wear
1850 Hamilton St.
Regina, SK. 306.352.1919

Stewart's Men's Wear

10020 101A Avenue NW
Edmonton, AB. 780.424.7516

VOGUE

Men's Wear & Tailoring
2097 Gottingham Street
Halifax, NS. 902.423.6504



Aldo Formal Wear
310 Notre Dame Ave.
Winnipeg, MB. 204.947.3917



Mercerie Giroux Men's Wear
1020 bl. St-Laurent
Ottawa, ON. 613.842.9874

Imperial Robes

Limited

200-225 Richmond Street West
Toronto, Ontario M5V 1W2

416.340.6534, fax. 416.340.0635, 1.877.89.ROBES

www.imperialrobes.com, info@imperialrobes.com

100% Canadian Owned, 100% Canadian Made. 100% entreprise canadienne, 100% Fait au Canada

NEWS FROM THE NATIONAL EDUCATION COMMITTEE



Judge Robin Finlayson,
Manitoba

Juge Robin Finlayson,
Manitoba

I have just completed my first two year term as chair of the National Education Committee. I want to extend my sincere appreciation to the Executive and Board of Directors of CAPCJ, my fellow Education chairs, the great people at the National Judicial Institute and all of our judges who offer their valuable time and experience to lecture or participate in our many education programs. Your dedication has made my first term a most enjoyable one.

November 18th to 23rd. This program, which runs annually, is focused on helping judges acquire and enhance their skills in effective communication, crafting and delivering oral judgments, managing lawyers and conflicts, dealing with self-represented litigants, ethics in and outside of the courtroom, pre-trial process and mediation skills. The program is a joint effort of CAPCJ, the National Education Committee, and the Ontario Court of Justice.

BUDGET 2012 -2013

In April, the Board of Directors approved the National Education Committee Budget of \$77,000 for the period from April 1, 2012 to March 31, 2013. Budgeted education programs include the New Judges Program (\$33,000), the Prairie Provinces and Territories Education Committee (\$10,000), the Atlantic Education Program (\$10,000), and the New Judges Skills Program (\$6,500).

OTHER PROJECTS

As the National Education Committee Chair, I have participated in meetings with members of the Executive of CAPCJ, the Education Committee of the Canadian Council of Chief Judges and the organizers of the New Judges Education Program. This joint committee meets on a yearly basis and offers an excellent forum to discuss education issues of mutual concern.

In addition to our work on the new mandate, the Education Chairs have developed an education guideline document which has been approved by the CAPCJ Executive. As the National Education Committee Chair, I will be discussing this document with the Education Committee of the CCCJ over the next number of months.

As the National Education Committee Chair, I am pleased to introduce our current slate of members:

NATIONAL CAPCJ CHAIR	Robin Finlayson
Manitoba	Robin Finlayson
BC	Christine Birnie
Alberta	Todd Larochelle
Saskatchewan	Jeff Kalmakoff
Saskatchewan	Marylynn Beaton
Ontario (Family)	Ellen Murray
Ontario (Criminal)	Michael Epstein
New Brunswick	Geri Mahoney
Nova Scotia	Peter Ross
Prince Edward Island	Nancy K. Orr
Newfoundland & Labrador	John Joy
Yukon	Karen Ruddy
NWT	Christine Gagnon
Québec	Marie-Michelle Lavigne
Prairie Provinces and Territories Education Committee Chair	Marlene Graham
Atlantic Education Committee Chair	Nancy K. Orr
NJI Liaison	Ronald LeBlanc

The Annual National Education Committee meeting was held in Toronto, Ontario on September 11, 2012. This year, we enjoyed the attendance of CAPCJ President Judge Sheila Whelan, Chief Judge Pat Curran of the Provincial Court of Nova Scotia, as well as presentations from Brian Lennox, Executive Director of the National Judicial Institute and Judge Odette Perron, Co-editor of the Provincial Judges' Journal.

NEW JUDGES EDUCATION PROGRAM

In April 2012, the New Judges Education Program was organized and led by Judge Robert Marchi of the Cour du Québec. This was the final year that Judge Marchi will chair the program and, on behalf of the National Education Committee, I would like to extend our sincere appreciation to Judge Marchi for his hard work and dedication to this program. Judge Marchi provided a separate report on this year's program.

NEW MANDATE FOR THE NATIONAL EDUCATION COMMITTEE

As most of you are aware, Judge Whelan dedicated much time to updating the CAPCJ handbook. One of the key components to the handbook is the National Education Committee. Therefore our mandate has been updated and our committee expanded to include the Chair of the Prairie Provinces and Territories Education Committee, the chair of the Atlantic Education Committee and the National Judicial Institute Liaison Judge.

THE PRAIRIE PROVINCES & TERRITORIES EDUCATION PROGRAM

This year's program was held in Regina, Saskatchewan, on June 14 and 15, 2012. This year, seven judges attended the judgment writing program led by Professor Emeritus Ed Berry. Next Year's program, with the same topic, is scheduled for June 13 and 14, in Calgary. Judges from the prairies and territories jurisdiction who would like to attend should advise their Chief Judge and Education Chair.

THE ATLANTIC EDUCATION PROGRAM

The Atlantic Education program was held from October 17th to 20th in Prince Edward Island. The main focus of the program was on social media, new technology and how it is impacting on trials and on the daily work of judges.

THE NEWLY APPOINTED JUDGES SKILLS SEMINAR

The Newly Appointed Provincial and Territorial Judges Skills Seminar was held in Niagara-on-the-Lake from

DES NOUVELLES DU COMITÉ NATIONAL DE FORMATION

Je viens de terminer mon premier mandat, d'une durée de deux ans, en tant que président du Comité national de formation. Permettez-moi d'exprimer mes sincères remerciements au conseil de direction de l'ACJCP, à mes collègues qui siègent à la présidence des différents comités de formation, aux personnes exceptionnelles qui travaillent à l'Institut national de la magistrature et à tous nos juges qui offrent leur temps et leur expérience pour donner des cours ou participer à nos nombreux programmes de formation; votre implication a rendu mon premier mandat des plus agréables.

La rencontre annuelle du Comité national de formation s'est tenue le 11 septembre 2012 à Toronto, Ontario. Cette année, nous avons eu le plaisir de compter parmi nous la présidente de l'ACJCP, la juge Sheila Whelan et le juge en chef Pat Curran de la cour provinciale de Nouvelle-Écosse, en plus de bénéficier des présentations offertes par Brian Lennox, directeur exécutif de l'Institut national de la magistrature et la juge Odette Perron, coéditrice du Journal des juges provinciaux.

PROGRAMME DE FORMATION DES NOUVEAUX JUGES

Le Programme de formation des nouveaux juges, présenté en avril 2012, a été organisé et dirigé par le juge Robert Marchi de la cour du Québec. Le juge Marchi en était à sa dernière année en tant que président du Programme et, au nom du Comité national de formation, j'aimerais lui adresser nos plus sincères remerciements pour son excellent travail et son implication. Le juge Marchi a présenté un rapport distinct sur le programme de formation offert cette année.

NOUVEAU MANDAT POUR LE COMITÉ NATIONAL DE FORMATION

Comme vous le savez, la juge Whelan a consacré beaucoup d'efforts à la mise à jour du manuel de l'ACJCP. Un des éléments clés du manuel est le Comité national de formation. Notre mandat a donc été mis à jour et notre comité accueille maintenant trois nouveaux membres soit le président du Comité de formation des Prairies et des Territoires, le président du Comité de formation des provinces de l'Atlantique et notre représentant auprès de l'Institut national de la magistrature.

LE PROGRAMME DE FORMATION DES PRAIRIES ET DES TERRITOIRES

Le Programme 2012 s'est tenu les 14 et 15 juin, à Regina en Saskatchewan. Cette année, sept juges ont participé à la formation axée sur la rédaction des jugements, dirigée par le professeur émérite Ed Berry. Le programme de l'an prochain, sur le même thème, aura lieu à Calgary, les 13 et 14 juin. Les juges des Prairies et des Territoires intéressés à y participer doivent faire part de leur intention à leur juge en chef et à leur président du comité de formation.

LE PROGRAMME DE FORMATION DES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

Le Programme s'est tenu cette année à l'Île-du-Prince-Édouard, du 17 au 20 octobre. La formation a porté principalement sur les médias sociaux, les nouvelles technologies et leurs répercussions sur le procès et le travail des juges.

LE PROGRAMME FONDÉ SUR LES APTITUDES À L'INTENTION DES NOUVEAUX JUGES

Le Programme fondé sur les aptitudes à l'intention des nouveaux juges provinciaux et territoriaux a eu lieu à Niagara-on-the-Lake du 18 au

23 novembre. Cette formation, qui a lieu chaque année, se concentre sur l'acquisition et l'amélioration des habiletés en communication, l'élaboration et le prononcé des décisions rendues oralement, les relations avec les avocats et la résolution de conflits, les parties non représentées, l'éthique à l'intérieur et à l'extérieur de la salle d'audience, le processus des audiences préliminaires et les habiletés en matière de médiation. Le programme est présenté conjointement par l'ACJCP, le Comité national de formation et la Cour de justice de l'Ontario.

LE BUDGET 2012-2013

En avril dernier, le conseil d'administration a approuvé le budget du Comité national de formation qui est de 77 000 \$ pour la période s'échelonnant du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013. Le budget prévoit des montants de 33 000 \$ pour le Programme de formation des nouveaux juges, 10 000 \$ pour le Comité de formation des Prairies et des Territoires, 10 000 \$ pour le Programme de formation des provinces de l'Atlantique et 6500 \$ pour le Programme fondé sur les habiletés à l'intention des nouveaux juges.

AUTRES PROJETS

En tant que président du Comité national de formation, j'ai participé à des rencontres avec les membres du conseil de direction de l'ACJCP, le Comité de formation du Conseil canadien des juges en chef et les organisateurs du Programme de formation des nouveaux juges. Un comité conjoint se réunit annuellement et constitue un excellent forum de discussion pour les questions de formation d'intérêt commun.

Parallèlement à l'élaboration de notre nouveau mandat, les présidents des comités de formation ont préparé un guide de référence sur la formation, lequel a été approuvé par le conseil de direction de l'ACJCP. En tant que président du Comité national de formation, je discuterai au cours des prochains mois de ce document avec le Comité de formation du CCJC.

J'ai le plaisir de vous présenter les membres des comités de formation :

Président du Comité national	Robin Finlayson
Manitoba	Robin Finlayson
Colombie-Britannique	Christine Birnie
Alberta	Todd Larochelle
Saskatchewan	Jeff Kalmakoff
Saskatchewan	Marylynne Beaton
Ontario (Famille)	Ellen Murray
Ontario (Criminelle)	Michael Epstein
Nouveau-Brunswick	Geri Mahoney
Nouvelle-Écosse	Peter Ross
Île-du-Prince-Édouard	Nancy K. Orr
Terre-Neuve et Labrador	John Joy
Yukon	Karen Ruddy
Territoires du Nord-Ouest	Christine Gagnon
Québec	Marie-Michelle Lavigne
Présidente du Comité de formation des Prairies et des Territoires	Marlene Graham
Présidente du Comité de formation des provinces de l'Atlantique	Nancy K. Orr
Représentant - INM	Ronald LeBlanc

MEMBERSHIP WITH THE AMERICAN JUDGES ASSOCIATION

As a member, I attended the recent American Judges' Association annual conference in New Orleans, Louisiana from September 30 to October 5. The educational program covered a wide range of topics geared to all American and Canadian Judges.

The topics included significant decisions from the U.S. Supreme Court - some of these decisions impact Canadian judges (e.g. search and seizure, right to privacy, etc.); new approaches to procedural fairness; wellness and fitness for the judiciary; child custody; domestic violence and special treatment courts. Three of the programs had Canadian judges as panellists. One entire Canadian panel was devoted to the innovation of the Toronto Domestic Violence Court.

On the social side, there were several receptions sponsored by the local judiciary and bar. 70 judges, Canadians and Americans, robed and attended the Red Mass at the historic St. Louis Cathedral after walking with a significant police escort through the French Quarter.

I urge you all to join AJA by visiting its website at www.amjudges.org and learn more about AJA and the benefit of joining.

Of the approximately 150 delegates, there were 20 Canadian Judges. The AJA prides itself on being an international association. It is most welcoming and eager to have more Canadian members. Currently, there is one Canadian on its Executive Committee and three members on its Board of Governors. In 2016, the president of AJA will be a Canadian in recognition of its international mandate. It's 2016 Conference will be held in Toronto or Montreal.

The 2013 annual conference will be September 22-27, 2013 in Kohala Coast, Hawaii. In 2014, it will be in Las Vegas. In 2015, it will be in Seattle. To register for any conference, go to <http://aja.ncsc.dni.us/conferences> and click on "Online Hotel Reservations".

Membership in AJA is a great way to share common experiences and learn on how to deal with many common issues.

I urge you all to join AJA by visiting its website at www.amjudges.org and learn more about AJA and the benefit of joining. The annual fee is \$150.00 Canadian per year. Membership is free during the 1st year of your appointment. Why not - join now !

Hope to see you in Hawaii.



Justice Russ Otter,
Ontario

Juge Russ Otter,
Ontario



Justice Russell J. Otter, Judge Robert Prince, Judge Lee Ann Martin

MEMBERSHIP AUPRÈS DES JUGES AMÉRICAINS

J'ai participé, à titre de membre, à la récente conférence annuelle de l'Association des juges américains, qui eut lieu à la Nouvelle-Orléans en Louisiane, du 30 septembre au 5 octobre dernier. Le programme de formation proposait un large éventail de sujets destinés à intéresser tant les juges américains que canadiens.

Parmi les thèmes abordés, on retrouve: un rappel des décisions pertinentes rendues par la Cour suprême des États-Unis, dont certaines ont particulièrement éveillé l'intérêt des juges canadiens (celles notamment sur les fouilles et les saisies, le droit à la vie privée, etc.); les nouvelles approches en matière d'équité procédurale; le bien-être et la forme physique pour les juges; la garde des enfants; la violence familiale et les tribunaux thérapeutiques. Trois des ateliers comptaient parmi les panélistes des juges canadiens. Un panel composé entièrement de juges canadiens a offert une présentation sur le projet novateur du Tribunal chargé d'instruire les causes de violence familiale de Toronto.

Je vous invite fortement à rejoindre l'AJA. Visitez le site internet www.amjudges.org où vous trouverez des informations sur l'Association et sur les avantages à rejoindre ses rangs.

Le volet social de la conférence prévoyait plusieurs réceptions organisées par la magistrature locale et le Barreau. Soixante-dix juges, canadiens et américains, ont revêtu leur toge et ont assisté à la Messe rouge à la cathédrale Saint-Louis, après avoir marché,

avec une imposante escorte policière, à travers le Quartier français.



La conférence a accueilli environ 150 délégués, dont 20 juges canadiens. L'AJA se décrit comme une association internationale. Elle est très amicale et intéressée à accueillir un plus grand nombre de juges canadiens. Actuellement, un juge canadien siège sur le comité exécutif et trois autres sont membres du conseil des gouverneurs. En 2016, en conformité avec son mandat international, le président de l'AJA sera canadien et la conférence se tiendra à Toronto ou Montréal.

La prochaine conférence annuelle aura lieu du 22 au 27 septembre 2013 à Kohala Coast, à Hawaï. En 2014, la conférence aura lieu à Las Vegas et en 2015, à Seattle. Pour vous inscrire à une conférence, rendez-vous à l'adresse suivante: <http://aja.ncsc.dni.us/conferences> et cliquez sur « Online Hotel Reservations ».

Être membre de l'AJA est une excellente façon de partager des expériences communes et d'aborder plusieurs questions d'intérêt commun.

Je vous invite fortement à rejoindre l'AJA. Visitez le site internet www.amjudges.org où vous trouverez des informations sur l'Association et sur les avantages à rejoindre ses rangs. Les frais annuels sont de 150,00\$ canadiens, sauf la première année de votre nomination, où aucuns frais ne sont exigés. Pourquoi ne pas devenir membre dès maintenant?

J'espère vous voir à Hawaï.

VISIT TO THE CENTRE OF FORENSIC SCIENCES

For those of us willing to leave the comfort and camaraderie of the conference, there was a wonderful and informative diversion – the Centre of Forensic Sciences.

The Centre was a short taxi-ride away. As the 15 of us ate our Royal York boxed lunches on the steps of the Centre, I learned a bit about the other judges on the tour. It was an impressive group, but didn't seem to impress the OPP guard, who made each of us properly fill in each box on the sign in sheet before we could receive the security badge. Once inside, we were greeted by Kim Johnston and Stephanie Reilander, who guided us through the multi-storied facility: first through the Central Receiving Office, then the Ward Smith Library and finally the laboratories devoted to biology, chemistry, questioned documents, firearms and toxicology.

The Centre and its staff strive to assist the Court in the effective administration of justice by having well-trained and dedicated staff, reliable processes, and modern facilities and technology.

It was noon hour so most of the staff was out for lunch. Kim and Stephanie were able to answer most of our questions, but, occasionally, the poor staff person who thought he or she was going to get some work done over the lunch

hour was engaged in explaining to us how glass from an automobile accident was analyzed, or whether two firearms could be rifled to produce the same marks on the bullet. Outside some of the labs, there were displays that demonstrated some aspect of what that particular lab did.

I am sure everyone in our group walked away with different impressions. Some of the judges were re-incarnated Crown or defence lawyers who clearly had a great deal of courtroom experience with the results of the Forensic Centre. Others of us had less experience. My impression is that the Centre is organized and efficient, and processes a great number of requests with respect to many exhibits. Technology appears to be important but this not a white-lit sterile environment with buzzing machines and no people. Instead, the people dominate. The machines are their tools, and the tools are applied as required.

The Centre and its staff strive to assist the Court in the effective administration of justice by having well-trained and dedicated staff, reliable processes, and modern facilities and technology. As we debriefed after our tour, Kim and Stephanie asked us to encourage other judges to come and visit the Forensic Centre.



Judge Garth Malakoe,
Northwest Territories

Juge Garth Malakoe,
Territoires du Nord-Ouest



VISITE DU CENTRE DES SCIENCES JUDICIAIRES

Ceux d'entre nous qui ont accepté de quitter le confort et la camaraderie de la Conférence ont eu droit à une formidable et enrichissante expérience: la visite du Centre des sciences judiciaires, situé à quelques minutes en taxi de l'hôtel.

Nous formions un groupe de 15 personnes et, tout en mangeant sur les marches du Centre le contenu de notre boîte repas préparée par le Royal York, j'ai fait connaissance avec les autres juges qui participaient à la visite. C'était un groupe imposant, mais qui n'a pas impressionné le policier de la Police provinciale de l'Ontario qui nous a tous obligés à compléter soigneusement la feuille des signatures avant de nous remettre un badge de sécurité. Une fois à l'intérieur, nous avons été accueillis par Kim Johnston et Stephanie Reilander qui nous ont guidés à travers les locaux répartis sur plusieurs étages; d'abord la visite du bureau central de réception, ensuite la bibliothèque Ward Smith et finalement les laboratoires de biologie, de chimie, de toxicologie, d'analyse des documents contestés et des armes à feu.

C'était l'heure du midi et une grande partie du personnel était à l'extérieur pour le lunch. Kim et Stephanie ont pu répondre à la plupart de nos questions, mais occasionnellement, le malheureux membre du personnel qui était resté dans l'espoir de faire un peu de travail pendant sa pause, a été sollicité pour nous expliquer la manière d'analyser de la vitre d'auto accidentée et s'il est possible que deux armes à feu puissent être alésées de manière à produire les mêmes marques sur des projectiles. À l'extérieur de certains laboratoires, des étagères montraient divers aspects des travaux effectués par son personnel.

Je suis certain que chacun est revenu de cette visite imprégné d'impressions différentes. Certains juges se sont réincarnés en procureur de la couronne ou en avocat de la défense, ayant visiblement une vaste expérience avec les résultats obtenus par le Centre des sciences juridiques devant le tribunal. D'autres parmi nous étaient moins expérimentés. Je conserve l'impression que le Centre est structuré et efficace et qu'il traite un grand nombre de demandes portant sur une grande quantité de pièces à conviction. La technologie semble occuper une grande place, mais il ne s'agit pas d'un environnement stérile et fort éclairé, peuplé uniquement d'appareils. Au contraire, les individus prédominent. Les appareils sont leurs outils et les outils sont utilisés pour répondre à leurs besoins.

Le Centre et son personnel participent à l'efficacité de l'administration de la justice par la présence d'un personnel compétent et dédié, des processus fiables et des installations et des technologies modernes.

Le Centre et son personnel participent à l'efficacité de l'administration de la justice par la présence d'un personnel compétent et dédié, des processus fiables des installations et des technologies modernes. Au moment de faire le compte rendu de la visite, Kim et Stephanie nous ont encouragés à inciter les autres juges à visiter le Centre des sciences judiciaires.



JUDGING IN THE 21st CENTURY

A SUCCESSFUL AND ENJOYABLE CONFERENCE



Justice Mavin Wong,
Ontario

Juge Mavin Wong,
Ontario

On Tuesday, September 12th, the CAPCJ Opening Reception and OCJ President's Dinner was held at the Fermenting Cellar in Toronto's historic Distillery District. Named as one of Toronto's best event spaces by L.A. Magazine, the Fermenting Cellar has been described as "breathtaking industrial chic". Over 300 guests attended the event and were greeted with sparkling wine, multiple food stations and incredible desserts.

The entertainment continued on Wednesday with Toronto area judges hosting restaurant dinners at various venues throughout the city. Feedback suggests the hosted dinners were very well received. Events ranged from a dinner and tour at the Art Gallery on Ontario; fine dining at notable restaurants such as Lee and Gilead Bistro (with Jamie Kennedy leaving his post in the kitchen and greeting his guests); a guided tour of Osgoode Hall lead by Justice Marc Rosenberg of the Court of Appeal of Ontario; celebrity dining and star gazing in Yorkville; and French, Italian, bistro, and casual dining at restaurants throughout Toronto.

Overall, the consensus was that the conference was a huge success, both educationally and socially.

Not to be forgotten were the additional judges' and companion programs. These included tours of the Centre of Forensic Science; the annual golf tournament; a Toronto Blue Jays Game; historical walking tours of downtown Toronto; a day trip to the Niagara wine region and a play at the Shaw Festival; a morning at the Royal Ontario Museum and the Yorkville Art Walk; as well as biking on Toronto's Centre Island.

The conference ended with the gala at the Royal York Hotel. Over 350 guests attended as Justice Bob Villeneuve bid adieu as the President of the Ontario Conference of Judges, and Justice Martha Zivolak was welcomed as the incoming President. Justice David Stone was honoured for his past work as Treasurer of the Ontario Conference of Judges, and celebrated as the incoming President of the Canadian Association of Provincial Court Judges. The evening was capped off by music from the band The St. Royals.

Overall, the consensus was that the conference was a huge success, both educationally and socially. Many thanks are extended to the Office of the Chief Justice of our Court, and her staff, as well as to the host judges and many of their spouses for their creativity, cooperation, and generosity.

It was great to bring so many judges from across Canada to our city to celebrate and share our diversity. As one of my colleagues said to me at the end of the week, "I feel really proud to be an Ontarian". I share her sentiments.



UN COLLOQUE RÉUSSI ET DYNAMIQUE

La réception d'ouverture de la Conférence de l'ACJCP et le souper du président de la Conférence des juges de l'Ontario du mardi 12 septembre, ont eu lieu au Fermenting Cellar dans le quartier historique de la Distillerie, à Toronto. Désigné comme l'un des meilleurs lieux d'événements de Toronto par le L.A. Magazine, le Fermenting Cellar a été décrit comme un endroit « industriel chic, à couper le souffle ». Plus de 300 invités ont participé à l'événement. Ils ont été accueillis avec un vin mousseux, de nombreuses tables offrant une variété de mets et des desserts fantastiques.

Le volet social s'est poursuivi le mercredi alors que les juges de la région de Toronto étaient les hôtes de soupers organisés dans différents restaurants de la ville. Selon les commentaires recueillis, ces soirées ont été très appréciées. Plusieurs formules étaient proposées : un souper suivi d'une visite au Musée des beaux-arts de l'Ontario, des repas gastronomiques dans des restaurants renommés tel le Lee and Gilead Bistro (où Jamie Kennedy a quitté ses cuisines pour saluer ses invités), une visite guidée d'Osgoode Hall en compagnie du juge Marc Rosenberg de la Cour d'appel de l'Ontario, un souper à Yorkville entouré de célébrités, des repas dans des restaurants de cuisine française, italienne, bistro et conviviale, à travers Toronto.

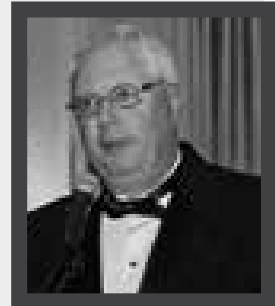
De l'avis de tous, la Conférence s'est avérée une totale réussite tant sur le plan de la formation que sur celui du volet social.

Les programmes optionnels à l'intention des juges et des accompagnateurs méritent également d'être mentionnés. Parmi les activités proposées figuraient une visite du Centre des sciences judiciaires, le tournoi de golf annuel, une partie des Blue Jays, des visites guidées dans le centre-ville historique de Toronto, une visite d'une journée dans la région vinicole du Niagara suivie d'une pièce de théâtre au Festival Shaw, une matinée au Musée royal de l'Ontario incluant la Yorkville Art Walk ainsi que des randonnées à bicyclette à Centre Island.

La Conférence s'est terminée par le gala à l'hôtel Royal York. Plus de 350 invités étaient présents alors que le juge Bob Villeneuve faisait ses adieux en tant que président de la Conférence des juges de l'Ontario et que fut accueillie la nouvelle présidente, la juge Martha Zivolak. Le juge David Stone, salué pour l'excellent travail accompli alors qu'il était trésorier de la Conférence des juges de l'Ontario, a été chaleureusement accueilli comme nouveau président de l'Association canadienne des juges des cours provinciales. La soirée s'est terminée au son de la musique du groupe The St. Royals.

De l'avis de tous, la Conférence s'est avérée une totale réussite tant sur le plan de la formation que sur celui du volet social. Sincères remerciements au bureau du juge en chef de la cour provinciale ainsi qu'à son personnel, aux juges hôtes et à leurs épouses, qui, par leur créativité, leur coopération et leur générosité, ont contribué au succès de la Conférence.

Ce fut très agréable d'accueillir chez nous autant de juges venant de partout au Canada afin de célébrer et de partager notre diversité. Comme me disait une collègue à la fin de la semaine « Je suis très fière d'être ontarienne ». Je partage son sentiment.



Juge Bob Villeneuve

BEAM ME UP, YOUR HONOUR: TECHNOLOGY AND THE MODERN JUDGE



Justice Ian B. Cowan,
Ontario

Juge Ian B. Cowan,
Ontario

The 2012 combined meeting of the Ontario Court of Justice and the Canadian Association of Provincial Court Judges opened on Wednesday morning with an address by Professor Frederic Lederer, director of the Centre for Legal and Court Technology at the College of William and Mary Law School in Williamsburg, Virginia.

Professor Lederer explained that the McGlothlin courtroom at the law school has become the leading experimental courtroom for technology in the United States and is used on a regular basis to demonstrate advances in the presentation of evidence and uses of innovative technology.

In his view, current technology is useful because it provides a means of efficient E-filing of cases as well as case management. But it also improves the accuracy of court findings by enhancing the fact finder's ability to understand and remember the facts by the visual presentation of evidence.

Where witnesses have difficulty coming to court or the cost of their attendance would be expensive, it provides the facility for the taking of remote testimony.



Where evidence transcription programs have been implemented, it also provides a more accurate and useful court record and enhances the transparency of the court process for the public.

By the use of slides, Professor Lederer

took us to technology-enhanced court rooms in Singapore, Florida, British Columbia, Guantánamo Bay, Cuba and to the new Montréal cyber court project at the University of Montréal.

In his view, the term "technology" included much more than computers, but also the ergonomics of judges' chairs; benches and devices such as the Segway for mobility challenged participants.

One of the most interesting new devices becoming popular in the courts is the electronic tablet such as the Ipad. Between April and June 2011, approximately 88,000 Ipads were purchased by lawyers so that about 7% of practising lawyers in the United States own one. The primary courtroom use appears to be as a trial notebook for counsel. Some are being used to present evidence but they still need a cable connection in the absence of

Apple TV. They are seen as easy to use, unobtrusive and require little, if any, IT assistance.

In the area of court reporting, real-time transcription remains the key to a nearly instantaneous usable transcript. However digital audio and video records are most commonly in use due to their low price and ease of use. In some states the courts send the digital court record for remote transcription to a company called AVTrans in Arizona. They are able to provide a written record within a very short period of time.

The use of remote technologies is widespread to reduce costs of witnesses coming to court and to permit appearances by those who could not otherwise travel there.

Professor Lederer showed in one of his slides a video room created by Cisco systems in which four people sitting at a semicircular table facing four others on a video screen, at a similar table, appeared to be in the same room around the same table.

The company, Court Call, has provided the courts with telephone-based audio motion appearances and, according to company records, in 2010, lawyers saved making approximately 1,000,000 trips to the state, federal and bankruptcy courts in the United States. According to company literature, that conservatively converted to over \$150 million in attorney time savings.

His slideshow also demonstrated the use of "assistive technologies" used in various courts where counsel and/or the judge could use these technologies for hearing, speech, site and mobility disabilities.

Finally he dealt with the problems technology has brought to the court process, particularly the use of social media by others in courtroom. In the United States, there have been problems with jurors doing their own research on trials and "tweeting and blogging" to others about what is going on the court. Similarly, while before modern technology, there was a recognised press corps who reported on cases, now anyone with a handheld device can call themselves a journalist and give live reports over their PDA, directly from the court room.

New evidentiary problems have arisen in the area of authentication of digital evidence and the need for judicial understanding of how the new technology applies to existing evidentiary rules.

Professor Lederer opened our eyes to the new world of technology in the court room and the challenges which we will face as sitting judges.

MONSIEUR LE JUGE, TÉLÉPORTATION! LA TECHNOLOGIE ET LE JUGE MODERNE

La rencontre conjointe 2012 de la Cour de justice de l'Ontario et de l'Association canadienne des juges des cours provinciales s'est ouverte mercredi matin avec l'allocution du professeur Frederic Lederer, directeur du Center for Legal and Court Technology à la William and Mary Law School, de Williamsburg en Virginie.

Le professeur Lederer a indiqué que la salle d'audience expérimentale McGlothlin de la faculté de droit est devenue le chef de file en matière de salle d'audience de haute technologie aux États-Unis et qu'elle sert régulièrement pour démontrer les avancées en matière de présentation de la preuve et l'utilisation de technologies innovantes.

Selon le professeur Lederer, la technologie actuelle s'avère un outil pratique puisqu'elle permet la sauvegarde électronique efficace des dossiers et facilite la gestion des causes. Grâce à la technologie, les décisions rendues par les tribunaux sont également plus précises, puisqu'elle permet au juge des faits, par la présentation visuelle de la preuve, de mieux comprendre et mieux mémoriser les éléments factuels.

Lorsque des témoins ont des difficultés à se présenter à la cour ou si leur présence engendre un coût élevé, elle offre la possibilité de les entendre à distance.

Là où des programmes de transcription des témoignages ont été implantés, elle rend les procès-verbaux d'audience plus précis et plus utiles et améliore la transparence du processus judiciaire, au bénéfice du public.

À l'aide de diapositives, le professeur Lederer nous a fait visiter des salles d'audience à la fine pointe de la technologie à Singapour, en Floride, en Colombie-Britannique, à Guantanamo Bay à Cuba et au nouveau laboratoire sur la cyberjustice de l'Université de Montréal.

À son avis, le terme « technologie » signifie bien plus que des ordinateurs, il englobe également des chaises ergonomiques pour les juges, des bancs et appareils tel le Segway pour les participants ayant des problèmes de mobilité.

Un des nouveaux appareils les plus intéressants et qui est de plus en plus populaire dans les salles d'audience est la tablette électronique, tel l'iPad. Entre avril et juin 2011, près de 88 000 avocats, soit environ 7% des avocats exerçant aux États-Unis, ont fait l'acquisition d'un iPad. Il semble que sa principale utilité soit de servir de cahier de procès pour les avocats. Certains l'utilisent pour la présentation d'éléments de preuve, mais, en l'absence d'un téléviseur Apple, un branchement par fils est nécessaire. Il est perçu comme étant facile d'utilisation, discret et requérant peu ou aucune assistance du service technique.

En ce qui concerne les procès-verbaux d'audience, la transcription en temps réel demeure la clé pour permettre une utilisation quasi instantanée de la transcription. Les enregistrements audio et vidéo sont toutefois plus souvent utilisés en raison de leur coût peu élevé et leur facilité d'utilisation. Dans certains états, les cours envoient leurs enregistrements à la société AVTrans, située en Arizona, qui offre des services de transcription. Cette entreprise est en mesure de fournir une transcription dans un très court laps de temps.

L'utilisation de moyens technologiques permettant les comparutions à distance est très répandue afin de réduire le coût inhérent à la venue d'un témoin et permettre la comparution de ceux qui ne peuvent se rendre au tribunal.

L'une des diapositives présentées par le professeur Lederer montrait une salle vidéo créée par Cisco Systems, dans laquelle quatre personnes assises à une table semi-circulaire faisaient face à quatre autres personnes apparaissant sur un écran vidéo et assises à une table similaire. Tous semblaient être dans la même salle, assis autour de la même table.

La société, Court Call, a fourni aux tribunaux des systèmes de comparutions audio par téléphone et, selon les données de la société, en 2010, les avocats ont ainsi évité environ 1 000 000 de vacations aux tribunaux de l'état, aux cours fédérales et aux cours de faillite aux États-Unis. Selon ces données, cela représente plus de 150 millions de dollars en temps épargné.

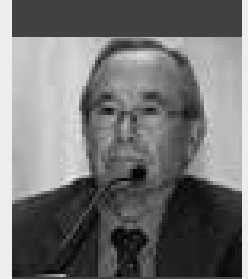
Le diaporama du professeur Lederer portait également sur les technologies « aidantes » utilisées dans divers tribunaux par l'avocat et/ou le juge en raison de handicaps auditifs ou de problèmes d'élocution, d'accès au site ou de mobilité.

Finalement, le professeur a évoqué les problèmes liés à la technologie, en particulier l'utilisation des médias sociaux par des tiers présents à la cour. Aux États-Unis, des jurés faisaient leurs propres recherches sur la cause et utilisaient les médias sociaux ou des blogues pour décrire le déroulement du procès. Bien avant l'implantation des technologies modernes, un corps de presse reconnu effectuait les reportages sur les procès. Maintenant, quiconque dispose d'un appareil numérique peut se prendre pour un journaliste et faire des reportages directement depuis la salle d'audience.

En matière de preuve, de nouveaux problèmes sont apparus concernant notamment l'authentification de la preuve numérique et l'application des règles de preuve existantes aux nouvelles technologies.

Le professeur Lederer nous a ouvert les yeux sur le monde des nouvelles technologies dans les salles d'audience et sur les défis auxquels, en tant que juges, nous serons confrontés.

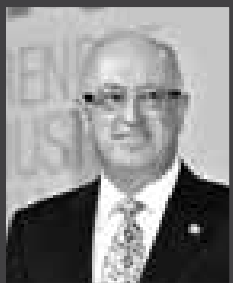
CROSS-CANADA CHECKUPS ON CURRENT COURT TECHNOLOGY



Justice Paul Reinhardt,
Ontario

Juge Paul Reinhardt,
Ontario

Chief Judge D. Mark Pike of the Provincial Court of Newfoundland & Labrador spoke on his new scheduling system called the Case Assignment and Retrieval System (“CAAR”). With CAAR, the single intake court has been complimented by a new assignment court and a new Court Utilization Manager. This allows for centralized scheduling and last minute adjustments, when trials collapse and judges become free. Chief Judge Pike stated that 70% of the cases set for trial are resolved on the eve of trial. In these situations, cases can be assigned immediately to judges who otherwise would not have a case to try. Other initiatives include the use of video appearances, online electronic dockets accessible by the public and the media, the “Court Call” technology, E-filing of Small Claims pleadings, electronic calendaring, smart carts, electronic case-flow reports, and the e-posting of proceedings for transcript preparation.



Judge David J. McNab of the Provincial Court of Alberta, Criminal Division in Edmonton presented on uses of technology in Alberta, including CCTV appearances for prisoners, Remote Court Scheduling (“RCS”) in Edmonton, Calgary and regional court locations, and the recording of the entire proceedings by a FTR digital system. Judge McNab explained that in 2010-2011, of the 71 Provincial Court locations in Alberta, 65 had CCTV capability. In Alberta, over this period, 72% of all in-custody appearances were done and some in-custody guilty pleas and sentencings were done through CCTV. The RCS system permits defence and Crown counsel to schedule on-line specified adult Criminal matters. This includes trials, pre-trials, preliminary inquiries, summary dispositions and bail hearings. RCMP officer dates are in the on-line system. In Edmonton, in 2010-2011, of 9,300 matters being booked, 22% were booked using RCS. Judge McNab also described two “home grown” Alberta projects: (1) the e-filing of *Charter* and other Applications, the service and exchange of supporting materials and (2) the e-filing of Publication Ban Applications, where subscribing media counsel are automatically served.



Judge David L. Cameron of the Court of Quebec gave us a provocative look at the architectural limits on the uses of new video technology in court rooms designed without consideration of how technology might work in the “traditional” space. Judge Cameron was able to demonstrate that conventional courts to which technology has been added, may create visual difficulties for the participants. Using the example of a conference room in Montreal, he suggested that a traditional long boardroom with the video screen at one end created problems that could be addressed by changing to a circular room. His conclusion was that the traditional configurations do not always permit the optimal use of our current video technology. He cautioned that an awareness of form and function is required as we begin to adapt our work spaces to the “new” world of technology.



Judge Thomas S. Woods of the Provincial Court of British Columbia used the example of districts that are separated by thousands of kilometres, and asked: How can technology be engaged to permit District “B” judges to assist District “A”? The apparent option is to offer the judges from one district to another by video link. Judge Woods suggested a number of problems: (1) not all matters can be handled remotely; (2) There must be compatible video equipment at both ends of the exchange that can be deployed quickly; and (3) the “paper” in paper-intensive cases must be moveable. On the other hand, video appearances are at least arguably appropriate for such criminal proceedings as first appearances, arraignments and trial readiness; in family matters, first appearances, ex parte applications and brief matters and mediations; and in civil matters, simple motions and mediations. He pointed out that any such discussion is qualified by words such as “simple”, which are hard to define, especially when the opposing parties are not consenting. Judge Woods also emphasised the need to be able to “rapidly” deploy resources. Finally, he warned that judges must not let the “tail wag the dog” and sacrifice discretion and fairness for expediency, especially for the un-represented, marginally literate or not “tech savvy” litigant.

Judge Alan T. Tufts of the Provincial Court of Nova Scotia is the Chair of the CAPCJ Electronic Communications Committee and the Webmaster of the CAPCJ web site. He explained the importance of the web site as a social network for the over 1000 members of CAPCJ to use for the exchange of ideas across the country on education, CAPCJ business, history and case law matters.

All in all it was a very useful and informative update on what is happening in the use of technology by judges all across Canada.

LE POINT SUR LA TECHNOLOGIE DANS LES COURS DU CANADA À L'HEURE ACTUELLE

Le juge en chef D. Mark Pike de la Cour provinciale de Terre-Neuve-et-Labrador a décrit leur nouveau système des assignations appelé « Case Assignment and Retrieval System » (CAAR). Avec CAAR, le tribunal à l'étape des comparutions s'est vu doté d'un nouveau gestionnaire et d'une nouvelle utilisation des registres d'entrées. Ce système permet une planification centralisée et des ajustements de dernière minute, lorsqu'à titre d'exemple un procès avorte et que le juge devient disponible. Le juge en chef Pike a indiqué que 70% des causes se règlent la veille du procès. Dans un tel cas, une autre cause peut immédiatement être assignée à un juge qui autrement n'aurait aucune cause à présider. Parmi les autres innovations technologiques, l'on retrouve les comparutions par vidéo, le rôle électronique, accessible au public et aux médias, les comparutions par téléphone, l'enregistrement électronique des plaidoyers de la cour des petites créances, l'échéancier électronique, les unités mobiles de soutien technique, les rapports électroniques sur le nombre de causes et le dépôt des procédures en ligne en vue de la transcription.

Le juge David J. McNab de la division criminelle de la Cour provinciale de l'Alberta à Edmonton, a axé sa présentation sur l'utilisation de la technologie en Alberta, laquelle permet notamment les comparutions par système de télévisions en circuit fermé (TVCF) pour les détenus, le calendrier de la cour à distance (RCS) à Edmonton, Calgary et dans les tribunaux régionaux, ainsi que l'enregistrement de toutes les procédures via le système numérique FTR. Le juge McNab a révélé qu'en 2010-2011, sur les 71 tribunaux provinciaux, 65 étaient équipés de télévisions en circuit fermé. Au cours de cette même période, 72% de toutes les comparutions des détenus ainsi que certains plaidoyers de culpabilité et prononcés de la sentence ont été faits via la télévision en circuit fermé. Le système RCS permet aux procureurs de la couronne et aux avocats de la défense de faire une planification en ligne de certains dossiers criminels pour adultes. Cela inclut les procès, les audiences préliminaires, les enquêtes préliminaires, les dépositions sommaires et les audiences pour remise en liberté sous caution. Les dates de disponibilité des officiers de la GRC sont inscrites au fichier électronique. À Edmonton, en 2010-2011, des 9 300 causes prévenues au calendrier de la cour, 22% ont été planifiées en utilisant le RCS. Le juge McNab a également décrit deux projets « maison »: 1) la mise en ligne des requêtes, y compris celles en vertu de la *Charte*, la signification et l'échange des pièces justificatives et 2) la mise en ligne des interdictions de publication, permettant aux avocats des médias qui sont inscrits, d'être automatiquement avisés.

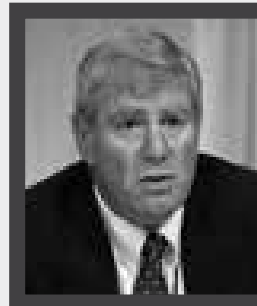
Le juge David L. Cameron de la Cour du Québec a posé un regard sur les limites architecturales à l'utilisation de la nouvelle technologie vidéo dans des salles d'audience conçues sans tenir compte de la présence de la technologie dans un environnement « traditionnel ». Le juge Cameron a été en mesure de démontrer que les salles d'audience conventionnelles dans lesquelles on a implanté la nouvelle technologie peuvent créer des difficultés visuelles aux participants. Utilisant l'exemple d'une salle de conférence de Montréal, il a suggéré qu'une longue pièce traditionnelle avec un écran vidéo à une extrémité causait des problèmes qui

pouvaient être résolus en utilisant une salle circulaire. À son avis, les aménagements traditionnels ne permettent pas toujours l'utilisation optimale de la technologie vidéo. Il a terminé sa présentation en faisant une mise en garde quant au fait qu'il est important de tenir compte des caractéristiques inhérentes à la forme et la fonction de la technologie à implanter, afin d'adapter nos espaces de travail au « nouveau » monde technologique.

Le juge Thomas S. Woods de la Cour provinciale de Colombie-Britannique a utilisé l'exemple de deux districts séparés par des milliers de kilomètres et a posé la question suivante: de quelle manière la technologie peut-elle permettre aux juges du district « B » d'aider ceux du district « A »? La solution évidente serait de mettre en lien vidéo les juges d'un district avec ceux de l'autre district. Le juge Woods a toutefois mis en lumière un certain nombre de problèmes: 1) les dossiers ne peuvent pas tous être gérés à distance; 2) l'équipement vidéo doit être compatible, disponible et pouvoir être déployé rapidement aux deux endroits; 3) les documents « papier » dans les causes qui en comportent beaucoup doivent pouvoir être transmis. D'autre part, on peut convenir que les comparutions vidéo sont appropriées pour certaines procédures soit, en matière criminelle, les premières comparutions, les mises en accusation et la mise en état du dossier; en matière familiale, les premières comparutions, les procédures ex parte, les dossiers sommaires et la médiation; en matière civile, les requêtes simples et la médiation. Il a souligné que toutes ces procédures sont qualifiées de « simples », ce qui reste à démontrer, surtout lorsque les parties ne sont pas consentantes. Le juge Woods a également souligné qu'il est nécessaire que les ressources puissent être déployées rapidement. En dernier lieu, il a indiqué qu'il est important de ne pas laisser « la queue branler le chien » et de ne pas sacrifier la discrétion et l'équité à l'expéditif, surtout pour ceux qui ne sont pas représentés, ceux qui sont peu instruits ou qui ne sont pas rompus à l'usage de la technologie.

Le juge Alan T. Tufts de la Cour provinciale de Nouvelle-Écosse est président du Comité des communications électroniques et webmestre de l'ACJCP. Il a rappelé l'importance du site Internet en tant que réseau social pour les 1000 membres de notre Association, une plate-forme qui leur permet d'échanger, à travers le pays, sur la formation, les affaires de l'ACJCP, les questions historiques et jurisprudentielles.

Tout compte fait, ce fut une revue très intéressante et instructive sur l'utilisation de la technologie par les juges à travers le Canada.



IMPACT OF ADVANCED TECHNOLOGY IN THE COURTROOM



Justice Andrea
Tuck-Jackson,
Ontario

Juge Andrea
Tuck-Jackson,
Ontario

At the recent CAPCJ annual conference a group of judges from the Ontario Court of Justice demonstrated how the Bench can utilize technology to better analyze the evidence they receive, stay on top of new case law, and draft judgments. I had the pleasure of participating on that panel which was moderated by Justices Joe Kenkel and Leslie Pringle.



The overarching theme of the presentation was that technology should be adapted to suit the needs of a particular jurist. Put simply, a judge does not have to embrace all of technology in order to benefit from some of it. The presentation, comprised of video demonstrations and discussion by panelists, was supplemented by training videos for some of the technology showcased, made available on the USB sticks provided to each attendee.

Dragon Speak

Justice Ian Cowan demonstrated *Dragon* technology. In essence, *Dragon* technology is a Dictaphone with simultaneous transcription. It is ideally suited to judges who are comfortable drafting orally and for those who have limited keyboarding skills. It works in

conjunction with a stand-alone word processing program like *Word* (or other application where drafting occurs, such as *Outlook*) installed on a computer.

The key is to get the program accustomed to your voice, including your enunciation. The acoustics of the room in which the application is being utilized, together with variations in the user's voice (as may be caused by, for example, a cold) may affect the accuracy of the transcription. It is useful in dictating the content of a brief endorsement that can then be formatted into a formal order, or for drafting a lengthy judgment. Ian demonstrated how he uses *Dragon* in conjunction with the split screen option in his word processing program. Relying on his Bench Book notes, that appear on one half of the screen, he uses *Dragon* to draft a judgment on the other half.

Note-Taking Template

Justice Mavin Wong showcased a note-taking template she utilizes (and helped develop for the Ontario Court of Justice) on the laptop computer that she regularly brings into the courtroom. It runs within a word processing program like *Word*. The essence of the application is that, through short-cuts or quick

commands, a judge can organize the cases he or she hears, or, within a case, the evidence as it unfolds. By better organizing the information as it comes in, one can substantially cut down on the time it takes to review notes when drafting a judgment. Though basic keyboarding skills are a pre-requisite, a judge does not have to be an experienced typist to take advantage of the template's features. With either a few keystrokes, or the click of a mouse, a particular feature is engaged. Fields appear for input regarding the particulars of a new case. The date and time within a given court day can be inserted. Headings for a new witness materialize. The content of cross-examination can appear in a different style or colour from that of examination-in-chief. Exhibits can be noted. A judge's assessment of a witness's credibility or reliability is easily inserted. And, of course, the entire document is searchable through the "Find" feature. At the end of a court day (or sometime later) a Document Map, showing where the judge can precisely locate a particular case or, within a case, a witness' testimony or exhibit, is generated with the click of a button. Best of all: templates like this can be customized to an individual judge's needs.

Tablets (e.g. The iPad)

I demonstrated the usefulness of the *iPad*, the tablet with which I am most familiar, both inside and beyond the courtroom. The *iPad* is useful as a reading platform. For me, it has two key advantages. First, it operates on a horizontal, as distinguished from a vertical, plane, thereby allowing for a more comfortable way to read lengthy documents. Second, it serves as a second screen where digitized information appears, thereby eliminating the clutter and/or frustration associated with switching between applications on a single monitor. When connected to the Internet, it can be used to access law-related databases. Offline, it serves as a huge repository of documents in PDF. In the courtroom, one can access an annotated *Criminal Code* stored within the application, *iBooks*. Instead of carrying around a binder of Bench Briefs or "cheat sheets", one can refer to a PDF version of these in the PDF reader, *iAnnotate*. Within the same application, one can refer to well-known precedents, their familiar passages already highlighted, organized in folders within a searchable database. Outside of the courtroom, one can browse and annotate netletters or case law that has been downloaded earlier from the Internet in order to stay abreast of emerging trends in the law. Utilizing a note-taking application, such as *NotesHelf*, I demonstrated how one could record impressions or follow-up points about a particular judgment on reserve. (Indeed, with the aid of a stylus, this application can be utilized as an electronic version of the Bench Book – particularly handy for judges who are not comfortable with a keyboard.) A notebook earmarked for a particular case can also contain a copy of the Information or images of the exhibits filed. Those images can, in turn, be annotated.

LES RÉPERCUSSIONS DE L'UTILISATION DE TECHNOLOGIES AVANCÉES DANS LES SALLES D'AUDIENCE

Lors de la récente Conférence de l'ACJCP, des juges de la Cour de justice de l'Ontario ont démontré comment la technologie peut aider les juges à mieux analyser la preuve, à connaître les récents développements jurisprudentiels et à rédiger leurs jugements. J'ai eu le plaisir de faire partie de cet atelier, présidé par les juges Joe Kenkel et Leslie Pringle.

De l'avis général, la technologie devrait être adaptée pour répondre aux besoins de chaque juriste. En résumé, un juge n'a pas à comprendre toute la technologie pour profiter d'un peu de ses bienfaits. La présentation, incluant des démonstrations sur support numérique et une discussion par les panélistes, était complétée par des vidéos expliquant le fonctionnement de certaines technologies en démonstration, le tout mis sur une clé USB remise à chacun des participants.

Le logiciel *Dragon*

Le juge Ian Cowan a présenté la technologie *Dragon*. Essentiellement, il s'agit d'un dictaphone avec transcription simultanée. Cette technologie est idéale pour les juges qui sont à l'aise de dicter leurs décisions et pour ceux qui sont moins habiles avec un clavier. *Dragon* travaille conjointement avec un logiciel de traitement de texte, tel *Word* (ou d'autres logiciels permettant de rédiger, tel *Outlook*) installé sur votre ordinateur.

La clé du succès est de familiariser le programme à votre voix et votre prononciation. L'acoustique de la pièce dans laquelle le logiciel est utilisé ainsi que les variations dans la voix (pouvant par exemple être causées par un rhume) peuvent affecter l'exactitude de la transcription. Cette technologie peut s'avérer utile pour dicter une courte décision pouvant ensuite être transcrite en ordonnance formelle ou pour rédiger un long jugement. Ian nous a fait une démonstration sur sa manière d'utiliser *Dragon* conjointement avec l'option de l'écran divisé de son traitement de texte. En se basant sur les notes de son cahier d'audience apparaissant sur une moitié de l'écran, il utilise *Dragon* pour rédiger sa décision sur l'autre moitié.

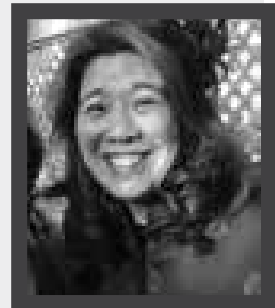
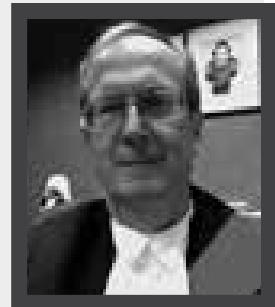
Masque de saisie

La juge Mavin Wong nous a présenté le masque de saisie qu'elle utilise (et qu'elle a contribué à développer pour la Cour de justice de l'Ontario) sur le portable qu'elle apporte régulièrement en salle d'audience. Il fonctionne conjointement avec un logiciel de traitement de texte tel *Word*. Essentiellement, le logiciel repose sur l'usage de raccourcis ou de commandes rapides qui permettent à un juge d'organiser les causes qu'il entend ou, pendant l'audition, d'organiser la preuve dès sa présentation. En améliorant la saisie d'information dès qu'elle est présentée, on peut réduire substantiellement le temps consacré à revoir les notes au moment de la rédaction du jugement. Bien qu'une certaine familiarité avec le clavier soit un pré-requis, un juge n'a pas à être très expérimenté pour tirer avantage des caractéristiques du masque de saisie. Avec quelques touches, ou un clic de souris, une fonction peut être activée. Des champs apparaissent permettant de saisir les données d'une nouvelle cause. La date et l'heure d'un jour donné peuvent être insérées. Des entêtes s'ouvrent pour chaque

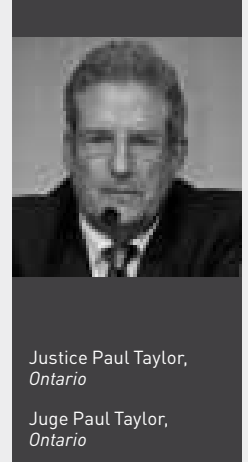
nouveau témoin. Le contenu du contre-interrogatoire peut apparaître dans un style ou une couleur différente de celui de l'interrogatoire principal. Les pièces produites peuvent être notées. Le juge peut facilement insérer son évaluation quant à la crédibilité ou la fiabilité d'un témoin. Et bien sûr, une recherche peut être faite sur l'ensemble du document grâce à la fonction « recherche ». À la fin d'une journée d'audience (ou parfois plus tard) un plan des documents permet au juge, en pressant une touche, de trouver une cause particulière ou, dans un dossier donné, la déposition d'un témoin ou une pièce à conviction. En prime, les masques de saisie peuvent être personnalisés selon les besoins de chaque juge.

Les tablettes (i.e. l'iPad)

Ma présentation était axée sur l'utilité de l'*iPad*, la tablette avec laquelle je suis la plus familière autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle d'audience. L'*iPad* est utile comme plate-forme de lecture. À mon avis, il présente deux avantages significatifs. En premier lieu, il peut se placer à l'horizontale plutôt qu'à la verticale, ce qui est plus confortable pour lire de longs documents. En deuxième lieu, il sert de deuxième écran pour l'utilisation de l'information numérique, ce qui élimine l'encombrement, et parfois la frustration, associé à l'alternance de deux logiciels sur un seul écran. Il permet d'accéder aux bases de données de la jurisprudence lorsqu'il est relié à l'internet. Hors ligne, il devient un très grand répertoire de documents PDF. Au tribunal, avec l'application *iBooks*, il permet d'accéder à un *Code criminel* annoté. Au lieu de transporter un cartable de sommaires de causes ou d'aide-mémoire, on peut référer à une version PDF de ceux-ci avec la fonction *iAnnotate*. Avec la même application, il est possible d'avoir accès aux principales décisions sur un point de droit, leurs principaux extraits déjà surlignés et organisés en dossiers dans une base de données que l'on peut interroger. À l'extérieur de la salle d'audience, il est possible de revoir et d'annoter les bulletins électroniques ou la jurisprudence préalablement téléchargée de l'internet, permettant ainsi de demeurer à l'avant-garde des nouvelles tendances jurisprudentielles. En utilisant une application conçue pour prendre des notes, tel *Noteshelf*, j'ai expliqué comment enregistrer des impressions ou des références pour un jugement en délibéré. (En effet, à l'aide d'un stylet, cette application peut être utilisée comme une version électronique du cahier d'audience, ce qui est particulièrement utile pour les juges qui ne sont pas à l'aise avec un clavier). Un dossier attribué à une cause particulière peut également contenir une copie de la dénonciation ou des images des pièces produites. Ces images peuvent ensuite être annotées.



OPERATING IN A BRAVE NEW WORLD, THE RUSSELL WILLIAMS TRIAL, PUBLICATION BANS, RELEASE OF EXHIBITS AND THE MEDIA



Our Panel, Lee Burgess, Crown Attorney, Paul Schabas, media lawyer, and me, could have been titled: "Open Courts in the Digital Age". Our starting point was:

- "In the darkness of secrecy, sinister interest and evil in every shape have full swing.... Where there is no publicity there is no justice. Publicity is the very soul of justice. It is the keenest spur to exertion and the surest of all guards against improbity. It keeps the judge himself while trying under trial. ' Jeremy Bentham" (English philosopher, author, essayist, 1748 -1832)



This quotation from the philosopher Jeremy Bentham encapsulates the "Open Courts" principle which is the hallmark of democ-

cracy. The quotation has been included in countless judgements and speeches and has achieved iconic status. Openness is the vehicle which allows the public access to information which permits them to discuss and put forward opinions and criticisms of court practices and proceedings (*C.B.C v A.G New Brunswick*, [1996] 3 S.C.R 480 at para. 23).

Leaving aside some statutory publication bans it is settled law that a ban on publication may only be ordered when;

- "The salutary effects of the publication ban outweigh the deleterious effects on the rights and interests of the parties and the public, including the effects on the right to free expression, the right of the accused to a fair and public trial, and the efficacy of the administration of justice."

(See *Dagenais v Canadian Broadcasting Corporation*, [1994] 3 S.C.R 835 and *R v Mentuck*, [2001] 3 S.C.R. 442).

We discussed the fact that the "Dagenais – Mentuck" principles apply equally to court exhibits.

Our discussion then turned to how the "Open Courts" principle will be applied in the "Digital Age". We now live in an era in which virtually everyone has a "smart device", capable of recording high quality videos which can be uploaded instantaneously to social networking sites. Police are making increasing use of video in their interactions with the communities they police. Experiments are being conducted in the United Kingdom to have patrol officers equipped with fibre optic cameras attached to their hats. The result will be that Courts will be inundated with high quality video exhibits, and, no doubt, numerous applications to release the exhibits to the media.

While the principles are well settled, their application may be less so. Clearly the fact that the release of the exhibit may be embarrassing is not sufficient to deny its release (see *M.E.H. v Williams*, [2012] ONCA 35 at para. 25). Will we now be faced with evidence showing that the matter has progressed beyond embarrassment to a psychiatric opinion that the mental health of the applicant will be seriously compromised?

There are technical problems of who notifies the parties, and which parties should be notified. The mainstream media is relatively easy; but what about the "new Journalist", or the bloggers?

While it is clear that parts of the video could be altered to conceal, for example, faces, who is going to bear the costs?

In a recent speech the Chief Justice of Canada opined:

- "Newspapers, radio and television, despite their importance, are now old technology. Many people today - the young and the not-so-young - use social media as their main sources of information... we are witnessing a profound cultural shift in how people communicate and how information is packaged, disseminated and consumed.
- The explosive growth of new media signals a shift in who reports on legal proceedings. Court decisions may no longer be the preserve of trained professional journalists. Anyone with a keyboard and access to a blog can now be a reporter. " Beverly McLachlin, C.J.C., January 31,2012

In several recent trials, Courts have permitted journalists to provide live feeds from the courtroom in the form of Tweets or Blogs. In an effort to bring some order to the process, several Courts have used the phrase "accredited journalists". This is a convenient phrase, but is essentially meaningless as journalists are not accredited by any recognized organization or group. A more preferable course may be to direct that only journalists who attorn to the jurisdiction of the Court will be allowed to broadcast from the Court.

Practical problems remain, which will have to be resolved on a case by case basis; such as will the Tweeting and Blogging interfere with the court reporting system? Concerns that any order excluding witnesses would be effectively nullified would seem to be answered by the response that witnesses are expected to follow Court orders (see *R v. Schertzer et al*, [2012] ONSC 227 at para. 7).

Over the next few years we can expect an explosion of applications to reflect the new digital age. No doubt it will be exciting, but in the end we will do what we always do; adapt and carry on.

LES RÈGLES DU JEU ONT CHANGÉ : LE PROCÈS DE RUSSELL WILLIAMS, L'INTERDICTION DE PUBLIER, LA COMMUNICATION DES PIÈCES ET LES MÉDIAS

Notre panel, composé de Lee Burgess, procureur de la couronne, Paul Schabas, avocat en droit des médias et moi-même, aurait également pu choisir pour titre : « La publicité des procédures judiciaires à l'ère du numérique ». Comme point de départ de notre présentation, la citation suivante :

« Dans l'obscurité du secret, de sinistres desseins de toutes sortes ont libre cours... Là où il n'y a pas de publicité, il n'y a pas de justice. La publicité est le souffle même de la justice. Elle est la plus grande incitation à l'effort et la meilleure des protections contre l'improbité. Elle fait en sorte que celui qui juge est lui-même en jugement. » [Jeremy Bentham, philosophe anglais, auteur et essayiste, 1748-1832]¹

Cette citation du philosophe Jeremy Bentham résume l'essence du « principe de la publicité des débats judiciaires » qui est le sceau d'une société démocratique. Cette citation fait partie d'innombrables jugements et discours et est devenue, au fil des ans, un passage de référence. En vertu du principe de la publicité des débats, « le public a accès à l'information concernant les tribunaux, ce qui lui permet ensuite de discuter des pratiques des tribunaux et des procédures qui s'y déroulent, et d'émettre des opinions et des critiques à cet égard. »²

Il est bien établi qu'une interdiction de publication, sauf s'il s'agit de l'une des rares interdictions statutaires, ne doit être accordée que si :

« ses effets bénéfiques sont plus importants que ses effets préjudiciables sur les droits et les intérêts des parties et du public, notamment ses effets sur le droit à la libre expression, sur le droit de l'accusé à un procès public et équitable, et sur l'efficacité de l'administration de la justice. »

(Voir *Dagenais c. Société Radio-Canada*, [1994] 3 RCS 835 et *R. c. Mentuck*, [2001] 3 RCS 442.)

Poursuivant la discussion, les panélistes ont soumis que les principes établis dans *Dagenais - Mentuck* s'appliquent également aux pièces déposées.

Le principe de la publicité des procédures judiciaires et son application à « l'ère numérique » a ensuite alimenté le débat. Nous vivons à un époque où la plupart des gens possèdent un « appareil intelligent » permettant d'enregistrer des vidéos de haute qualité pouvant être mis en ligne instantanément sur les réseaux sociaux. Les policiers utilisent de plus en plus la vidéo dans leurs interactions avec la communauté. Au Royaume-Uni, des agents patrouilleurs font l'essai de casques équipés de caméras à fibre optique. Les tribunaux seront donc inondés de pièces produites sous forme de vidéos de haute qualité et sans doute de plusieurs requêtes afin que ces pièces soient divulguées aux médias.

Bien que les principes soient bien établis, leur application l'est certes beaucoup moins. Quoique la divulgation des pièces à conviction puisse être embarrassante, cela n'est pas une raison suffisante pour empêcher leur communication (voir *M.E.H. c. Williams*, [2012] CAON 35, par. 25). Serons-nous bientôt confrontés

à une opinion psychiatrique selon laquelle la divulgation est devenue tellement lourde que la santé mentale du requérant en devient sérieusement compromise?

Par ailleurs, des problèmes techniques apparaissent : qui devrait aviser les parties et quelles parties devraient être avisées? Cela est relativement facile avec les principaux médias, mais qu'en est-il du « nouveau journaliste » ou du blogueur? Bien que la vidéo puisse certainement être modifiée en partie, pour cacher par exemple les visages, qui devra en assumer les coûts?

Dans un récent discours, le juge en chef du Canada, a émis l'opinion suivante:

[TRADUCTION] « Les journaux, la radio et la télévision, malgré leur importance, sont maintenant d'anciennes technologies. Plusieurs personnes aujourd'hui - des jeunes et des moins jeunes - utilisent les médias sociaux comme principale source d'information... nous sommes témoins d'un profond changement culturel dans la manière dont les individus communiquent entre eux et celle dont l'information est éditée, propagée et consommée.

La croissance explosive des nouveaux médias opère un changement sur qui rapporte les nouvelles judiciaires. Les décisions rendues par la cour pourraient ne plus être réservées aux journalistes professionnels et expérimentés. Quiconque a un clavier et un accès à un blogue peut maintenant être journaliste. » Beverly McLachlin, J.C.C., 31 janvier 2012.

Dans plusieurs procès récents, les tribunaux ont permis aux journalistes de faire la couverture en direct de la salle d'audience, sous forme de gazouillis ou de blogues. Pour tenter d'encadrer ce phénomène, plusieurs tribunaux ont utilisé l'expression « journaliste accrédité ». Cette expression est commode, mais a peu d'impact puisque les journalistes ne sont accrédités par aucune organisation ou groupe reconnu. Une meilleure solution serait possiblement que seuls les journalistes qui se soumettent à la compétence de la cour soient autorisés à diffuser depuis le tribunal.

Des problèmes demeurent, mais ils devront être résolus au cas par cas. À titre d'exemple, le gazouilli et le blogue affecteront-ils le système de transcription des débats judiciaires? Par ailleurs, les préoccupations selon lesquelles une ordonnance d'exclusion des témoins puisse être annulée, semblent écartées, étant entendu que l'on attend des témoins qu'ils respectent les ordonnances de la cour. (voir *R. c. Schertzer et al*, [2012] CSON 227, par. 7).

En cette ère numérique, nous devons anticiper une explosion des requêtes au cours des prochaines années. Ce sera sûrement excitant mais au final, nous ferons ce que nous avons toujours fait, nous adapter et maintenir le cap.

¹ *Société Radio-Canada c. Nouveau-Brunswick (Procureur général)*, [1996] 3 RCS 480.

² *Idem*, par. 23.

REASONABLE EXPECTATIONS ABOUT PRIVACY IN THE DIGITAL AGE



Whether in our personal and social communications (Facebook, YouTube), commercial transactions (on-line shopping, banking), or simply walking down the street (CCTV), technology blurs the line between the public and private domain.

Provincial Court judges presiding on criminal, family or civil trials are dealing with electronic evidence and privacy issues

that could not have been contemplated a decade ago. We are increasingly asked to address thorny privacy concerns linked to the explosion in smart phone usage (6 billion devices worldwide, at last count) and the rise of social media, both of which challenge traditional legal assumptions about privacy. Where is the line between public and private? Does the state need a search warrant to seize images recorded in the public

square and posted to publicly available websites? Does the way people use technology require us to re-define s.8 of the *Charter*?

The panel “reasonable expectations of privacy in the digital age” explored all of these issues, and more.

Chaired by Associate Chief Judge Gurmail Gill of the Provincial Court of British Columbia, the presentation was divided into three parts - a discussion about technology and privacy, submissions on the admissibility of evidence by two legal experts and, finally, a wrap up/question period with the panellists moderated by ACJ Gill.



Nora Young, author and host of CBC Radio’s “Spark”, outlined where we are now and where we are going with technology and the way people view privacy in their on-line lives. Building on the themes from her recent book “The Virtual Self: How our digital lives are altering the world around us”, Nora discussed current tech trends, including the phenomenon of digital self-reporting and the new social habit

of tracking our daily routines and logging the results on-line. Nora cautioned that this growing trend comes bundled with very real and pressing issues of privacy: who gets access to personal information posted on line? How can the information be used by others? How can we anonymize it to hide personally identifying information?

She also demonstrated how “apps” can take harmless information in one context and make it harmful in another. For example, the “Girls Around Me” smart phone application allows a smart phone user to find women in their vicinity using FourSquare (a popular location based networking site) and then automatically cross reference the name with the target’s FaceBook profile to gather personal information.

ACJ Gill and Ms Young then displayed a digital image taken in Vancouver during game 7 of the Stanley Cup Final in 2011. The image shows thousands of people standing in downtown Vancouver, facing a giant outdoor screen. As we zoomed in on the image, we could see that hundreds of the people in the photograph had been “tagged” allowing access to their FaceBook profiles. The quality of the image and the access to private information raises a number of issues. Did those people consent to their image being captured simply by standing on a downtown street? Does their image and related FaceBook profile relate to a “biographical core of personal information” that people want to keep from the state?

Those issues were explored on a *Charter* application – argued by Paul Burstein (criminal defence counsel, and past president of the Criminal Lawyers Association) and Michal Fairburn (General Counsel, Crown Law Office – Criminal, Ontario Ministry of the Attorney General). Michal and Paul are leading experts in criminal *Charter* litigation and, to the delight of those in attendance, powerful and entertaining advocates. Using a fictional fact scenario involving a student riot and the police use of facial recognition technology, they argued for and against an expanded definition of privacy *vis a vis* the state.

The panellists finished with questions from ACJ Gill and the audience. All in all, it was a thought-provoking and entertaining presentation.

ATTENTES RAISONNABLES CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ À L'ÈRE NUMÉRIQUE

Que ce soit dans nos communications personnelles ou sociales (Facebook, YouTube), nos transactions commerciales (achats en ligne ou transactions bancaires via l'internet) ou lorsque nous marchons tout simplement dans la rue (caméras de surveillance), la technologie brouille la frontière entre le domaine public et le domaine privé.

Les juges des cours provinciales qui président des procès criminels, civils ou en droit de la famille, doivent conjuguer avec des questions relatives à la preuve électronique et à la confidentialité qui n'existaient pas il y a dix ans. Nous sommes de plus en plus appelés à répondre à d'épineuses questions touchant la confidentialité, en raison de l'explosion de l'utilisation des téléphones intelligents (6 billions d'appareils vendus à travers le monde selon de récentes données) et la prolifération des médias sociaux, deux phénomènes qui remettent en question les présomptions légales traditionnelles en matière de confidentialité. Où se situe la frontière entre le public et le privé ? L'État a-t-il besoin d'un mandat pour saisir des images enregistrées dans l'espace public et affichées sur des sites internet destinés au public ? Est-ce que la manière dont les gens utilisent la technologie nécessite de redéfinir l'article 8 de la *Charte* ?

L'atelier « Attentes raisonnables concernant la confidentialité à l'ère numérique » a voulu explorer toutes ces questions, et plus encore.

Présidé par le juge en chef adjoint Gurmail Gill de la cour provinciale de Colombie-Britannique, l'atelier s'est déroulé en trois parties; une discussion portant sur la technologie et la confidentialité, un argumentaire sur l'admissibilité de la preuve, présenté par deux experts, et en dernier lieu, un résumé et une période de questions pour les panélistes, animée par le juge en chef adjoint Gill.

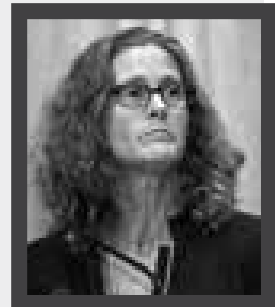
Nora Young, auteure et animatrice de l'émission radiophonique « Spark » à CBC, a brossé un tableau de la situation actuelle et de ce qui nous attend en matière de technologie, et s'est intéressée à la manière dont les gens perçoivent la confidentialité dans leur vie en ligne. Développant son exposé à partir de son plus récent livre « The Virtual Self : How our digital lives are altering the world around us », Nora nous a fait part des tendances actuelles en matière de technologie, notamment le phénomène de l'auto-reportage numérique ainsi que la nouvelle pratique qui consiste à garder la trace de nos habitudes quotidiennes et à mettre le tout en ligne. Nora rappelle que ces nouvelles tendances, qui gagnent en popularité, entraînent de sérieuses et pressantes questions en matière de confidentialité: qui a accès aux renseignements personnels mis en ligne ? De quelle manière l'information peut-elle être utilisée par des tiers ? Comment pouvons-nous rendre l'information anonyme, afin de dissimuler les données d'identification personnelles ?

Elle a également démontré comment les « apps » peuvent transformer une information par ailleurs inoffensive dans un contexte donné, en information préjudiciable dans un contexte différent. À titre d'exemple, l'application « Girls Around Me » pour téléphone intelligent permet à l'utilisateur de trouver des femmes à proximité qui utilisent Four Square (un système de géolocalisation fort populaire) puis de faire automatiquement une référence croisée entre le nom et le profil Facebook pour obtenir des renseignements personnels.

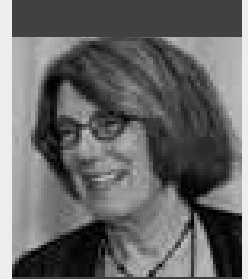
Le juge en chef adjoint Gill et madame Young ont ensuite présenté une image prise à Vancouver lors de la 7^e rencontre de la finale de la Coupe Stanley en 2011. L'image montrait des milliers de personnes dans le centre-ville de Vancouver, regardant un immense écran géant. En zoomant sur l'image, nous avons pu voir que des centaines de personnes sur la photo avaient été « identifiées », donnant ainsi accès à leur profil Facebook. La qualité de l'image et l'accessibilité aux renseignements personnels soulèvent plusieurs questions. Ces personnes ont-elles consenti à être prises en photo du seul fait de se trouver dans la rue du centre-ville ? Leur image et leur profil Facebook sont-ils des « renseignements biographiques d'ordre personnel » qu'ils voudraient soustraire à la connaissance de l'État ?

Ces questions ont été examinées dans le cadre d'une requête en vertu de la *Charte*, présentée par Paul Burstein (avocat de la défense et ancien président de la Criminal Lawyers Association) et Michal Fairburn (avocate générale, Bureau du procureur général, division criminelle, ministère du Procureur général de l'Ontario). Michal et Paul sont deux spécialistes des recours en vertu de la *Charte* et pour le grand plaisir des participants, d'éloquents et fort divertissants avocats. À l'aide d'un scénario fictif mettant en scène une émeute où prenait part des étudiants et des policiers utilisant une technologie de reconnaissance faciale, ils ont présenté des arguments pour et contre une définition élargie de la confidentialité vis-à-vis l'État.

L'atelier s'est terminé par les réponses des panélistes aux questions du juge en chef adjoint Gill et des participants. En résumé, ce fut une présentation à la fois très intéressante et fort divertissante.



NEW TECHNOLOGIES AND EVIDENCE



Justice Ellen Murray,
Ontario

Juge Ellen Murray,
Ontario

The session on “New Technologies and Evidence”, chaired by Justice Miriam Bloomenfeld of Toronto, dealt with the issue of the evidentiary issues raised by “new and ever-evolving technologies”.

Kim Motyl, an Assistant Crown Attorney from Toronto, led off the session with an introduction to a glossary of terms commonly used in these new technologies, but not familiar to many of us over forty.

Justice David Paciocco of Ottawa reassured us that if we make the effort to understand these new technologies, that we can use common sense to apply the rules of evidence that we already know.

Does a court always need evidence from an expert to explain a new technology? Justice Paciocco says no: “Individuals who are qualified because of their knowledge, observations and experience to provide reliable and understandable factual evidence about the operation of new technologies may do so without the need for a *voir dire*, and without the need to meet expert evidence admissibility tests.”

“Unlike traditional photographs, the digital information encoding the image—the image file—can be possessed even if no representation of the image is visible. Likewise, even if displayed on a person’s computer monitor, the underlying information might remain firmly outside that person’s possession, located on a server thousands of kilometers away, over which that person has no control.”

Professor Hamish Stewart of the Faculty of Law at University of Toronto considered the doctrine of judicial notice with reference to online sources of information, particularly Wikipedia. He observed that despite the fact that many people rely upon Wikipedia for information and that Wikipedia principles emphasize neutrality and reliability, that the fact that the content of the site relies entirely on the efforts of “Wikipedians” themselves calls into question whether it can be described as a source of “indisputable accuracy”. Despite this doubt, Professor Stewart identified some cases in which courts admitted content from Wikipedia into evidence as proof of contextual or background facts.



Last, Kim Motyl and Chris Andrikakis, a lawyer with the Catholic Children’s Aid Society of Toronto, reviewed law and practice with respect to the use of video-conferenced evidence in criminal and civil trials. Ms. Motyl reviewed the *Criminal Code* provisions applicable

Justice Paciocco’s paper *Proof and Progress: Coping with the Law of Evidence in a Technological Age*, is an overview of evidentiary issues involved in new technologies, and deals with topics such as judicial notice; electronic records, authentication and the best evidence rule; hearsay; and privilege.

Aaron Fox, Q.C., of McDougall Gauley LLP in Saskatchewan and Professor Hamish Stewart of the Faculty of Law at University of Toronto spoke to us about the use of judicial notice by courts in a changing technological landscape.

Mr. Fox told us that the test in *R. v. Spence* (2005), 3 S.C.R. 458, remains unchanged; “a court may properly take judicial notice of facts that are either: (1) so notorious or generally accepted as not to be the subject of debate among reasonable persons; or (2) capable of immediate and accurate demonstration by resort to readily accessible sources of indisputable accuracy.”

What is changing, however, at least at the level of appellate courts, are the facts that are so “notoriously well-known” as not to require proof. He referred to the recent Supreme Court of Canada case of *R. v. Morelli*, 2010 S.C.C. 8, a case which dealt with the question of whether icons or “favourites” on a computer screen were an indication that the accused was in possession of child pornography. The Court, without any evidence having been led at trial, took judicial notice of the following facts:

to witnesses in Canada and outside Canada, and caselaw, which included instances in which virtual testimony was permitted where the witness was psychologically or physically frail; where the witness was an expert; or because of concerns about witness safety. Requests for a witness to give virtual testimony were more often rejected if the witness was “crucial” or was a police officer. Ms. Motyl also dealt with the practical considerations arising if counsel wishes a witness to give evidence by way of a video link.

Mr. Andrikakis reviewed legislation and rules across the country that allows witnesses in civil and family proceedings to give evidence by way of closed-circuit television or video conferencing. He found significant differences between provinces. For example, in British Columbia, witnesses, including parties, may testify by such means unless an objecting party satisfies the court that “receiving the testimony in that manner would be contrary to the principles of fundamental justice”; in Saskatchewan, such testimony is only permitted if the witness is under 18 years of age or disabled. Mr. Andrikakis paid particular attention to the question of virtual testimony by children in protection hearings.

All speakers prepared very useful papers that are contained in the conference materials.

Justice Ellen Murray of Toronto worked with Justice Bloomenfeld to organize this session.

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET LES ÉLÉMENTS DE PREUVE

L'atelier intitulé « Les nouvelles technologies et les éléments de preuve » présidé par la juge Miriam Bloomenfeld de Toronto a abordé les questions soulevées par « les nouvelles technologies en constante évolution » et la preuve.

Kim Motyl, procureur adjoint de Toronto, a débuté l'atelier en nous présentant un glossaire des termes communément utilisés en matière de nouvelles technologies, mais peu connus pour plusieurs d'entre nous qui sommes âgés de plus de quarante ans.

Le juge David Paciocco d'Ottawa nous a ensuite rassurés; en parvenant à comprendre les nouvelles technologies, il est possible de faire appel au bon sens pour appliquer les règles de preuve existantes.

Le tribunal a-t-il toujours besoin de l'avis d'un expert pour expliquer une nouvelle technologie? Non, selon le juge Paciocco : « Les personnes qui, en raison de leurs connaissances, leurs observations et leur expérience peuvent présenter une preuve factuelle fiable et compréhensible relativement au fonctionnement d'une nouvelle technologie, peuvent le faire sans qu'il soit nécessaire de tenir un *voir dire*, et sans qu'il soit nécessaire de rencontrer les critères d'admissibilité de la preuve d'expert. »

L'article du juge David Paciocco, *Proof and Progress: Coping with the Law of Evidence in a Technological Age*, brosse un tableau des questions relatives à la preuve dans le contexte des nouvelles technologies et traite de divers sujets dont la connaissance d'office, les enregistrements électroniques, l'authenticité et la règle de la meilleure preuve, le ouï-dire et le privilège.

Aaron Fox, c.r., de la firme McDougall Gauley LLP en Saskatchewan et le professeur Hamish Stewart de la faculté de droit de l'Université de Toronto, nous ont parlé de la connaissance d'office dans un contexte technologique en constante évolution.

Me Fox nous a indiqué que le critère établi dans l'arrêt *R. c. Spence* (2005) 3 C.S.C. 458, demeure inchangé : « un tribunal peut à bon droit prendre connaissance d'office de faits (1) qui sont notoires ou généralement admis au point de ne pas être l'objet de débats entre personnes raisonnables ou (2) dont l'existence peut être démontrée immédiatement et fidèlement en ayant recours à des sources facilement accessibles dont l'exactitude est incontestable. »

Ce qui change toutefois, du moins au niveau des cours d'appel, ce sont les faits qui sont « tellement notoires » qu'ils ne requièrent aucune preuve. Me Fox rappelle alors la récente décision de la Cour Suprême du Canada dans *R. cv. Morelli* [2010] C.S.C. 8, qui visait à déterminer si la présence d'icônes ou de « favoris » apparaissant à l'écran d'un ordinateur constitue une indication selon laquelle l'accusé est en possession de pornographie juvénile. La Cour, sans qu'aucune preuve n'ait été produite au procès, a pris connaissance d'office des faits suivants :

« Contrairement aux photographies traditionnelles, il est possible de posséder les données numériques de l'image codée — le

fichier image — même si aucune représentation de l'image n'est visible. Pareillement, même si l'image est affichée à l'écran d'ordinateur, les données sous-jacentes peuvent demeurer carrément hors de la possession et du contrôle de l'utilisateur, stockées sur un serveur situé à des milliers de kilomètres. »

Le professeur Hamish Stewart de la faculté de droit de l'Université de Toronto a examiné la relation entre la doctrine de la connaissance d'office et les sources d'information en ligne, particulièrement Wikipédia. Il a observé que malgré le fait que de nombreuses personnes se fient à Wikipédia pour de l'information et que Wikipédia a pour principe de mettre l'emphase sur la neutralité et la fiabilité, il demeure que le contenu du site dépend entièrement des efforts des « Wikipédiens » et qu'on ne peut donc le considérer comme une source « d'une précision incontestable ». Malgré ce doute, le professeur Stewart a fait référence à certaines affaires où le tribunal a admis comme preuve factuelle contextuelle ou historique, des informations provenant de Wikipédia.

En dernier lieu, Kim Motyl et Chris Andrikakis, avocats à la Catholic Children's Aid Society of Toronto, ont présenté un compte-rendu de la législation et des pratiques concernant l'utilisation de la preuve par vidéo-conférence dans les procès criminels et civils. Mme Motyl a revu les dispositions du *Code criminel* applicables aux témoins au Canada et à l'étranger, ainsi que la jurisprudence, incluant les causes où des témoignages virtuels ont été admis lorsque les témoins étaient physiquement ou psychologiquement fragiles, lorsqu'il s'agissait d'un témoin expert ou pour assurer la sécurité du témoin. Les requêtes pour permettre le témoignage virtuel ont souvent été refusées lorsque le témoin était considéré comme « crucial » ou s'il était policier. Mme Motyl a également soulevé les considérations pratiques liées à la demande de l'avocat qui désire qu'un témoin soit entendu par le biais d'un système vidéo.

M. Andrikakis a passé en revue la législation et la réglementation canadienne qui permettent aux témoins dans les causes civiles et familiales de témoigner via la télévision en circuit fermé ou par vidéo-conférence. Il a noté des différences substantielles entre les provinces. À titre d'exemple, en Colombie-Britannique, les témoins, y compris les parties, peuvent témoigner à l'aide de ces moyens techniques à moins que la partie qui s'y oppose convainque le tribunal que « recevoir le témoignage de cette manière serait contraire aux principes de justice fondamentale ». En Saskatchewan, un tel témoignage n'est permis que si le témoin a moins de 18 ans ou est handicapé. M. Andrikakis a porté une attention particulière aux témoignages virtuels rendus par les enfants dans les causes de protection de l'enfance.

La documentation préparée par les panélistes s'est avérée fort pertinente et fait partie du matériel de la conférence.

La juge Ellen Murray de Toronto a travaillé avec la juge Bloomenfeld à l'organisation de cet atelier.

THE EMOTIONAL MASTERY OF TECHNOLOGY: HOW JUDGES CAN BEFRIEND TECHNOLOGY

Patrick Cormier, the CEO of the Canadian Centre for Court Technology, was the last speaker at our conference. His presentation addressed the impact of technology “on you” – the Judges.

Mr. Cormier focused on the need for judges to be aware that technology can and does cause emotional stress. By far the best example that resonated with me was Mr. Cormier’s example of opening your computer and seeing hundreds of emails and wondering how to cope. He explained that this causes an emotional reaction, be it fear, anger, self-doubt or impatience. In dealing with this type of stress, people react as follows: tune in, analyze, respond and prevent. I was hoping he would tell us some tried and true method of managing. But he pointed out that there was no magic way to handle this information overload. His best advice was to find the way that works best for you.



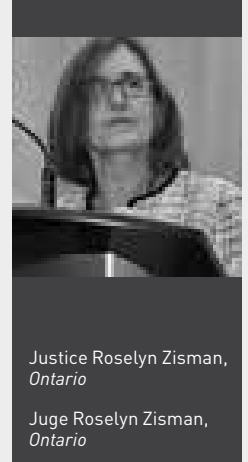
Mr. Cormier also pointed out that, in order to master technology, we need to consider whether or not we are using technology when it should be used, effectively and efficiently. We sometimes have no choice but to use

new technology, when directed to do so by our Chief Judge or when its use is requested by counsel. Other times, we use it simply for fun and to keep in touch with our friends and family. To make our work more efficient, technology can frequently be useful to: facilitate hearings and trials, improve our ability to do legal research, simplify and organize evidence, allow remote

appearances and access information faster. In this way, by using technology, we are more efficient and effective. But we should not be afraid to recognize that technology should not be used when there is no clear advantage to us as judges, and when the investment of our time in learning a new technology does not yield any expected benefit.

We should not be afraid to recognize that technology should not be used when there is no clear advantage to us as judges, and when the investment of our time in learning a new technology does not yield any expected benefit.

Mr. Cormier’s presentation made it clear to me that I was not alone in, at times, feeling overwhelmed with the rapid advances in technology. These are often hard to master and to understand and require that we be aware of the legal issues raised through technological change. On the other hand, technology opens up many new frontiers and can dramatically improve our own efficiency and the efficiency of our court processes.



Justice Roselyn Zisman,
Ontario

Juge Roselyn Zisman,
Ontario

LA MAÎTRISE ÉMOTIONNELLE DE LA TECHNOLOGIE: COMMENT LES JUGES PEUVENT SE LIER D'AMITIÉ AVEC LA TECHNOLOGIE

Patrick Cormier, directeur général du Centre canadien de technologie judiciaire, a été le dernier orateur de la conférence. Sa présentation portait sur l'impact de la technologie « sur nous », les juges.

Monsieur Cormier s'est exprimé sur la nécessité pour les juges de reconnaître que la technologie peut, et s'avère parfois, être un facteur de stress émotionnel. De loin le meilleur exemple qu'il a donné à mon avis, est que lorsqu'on allume l'ordinateur et que l'on constate qu'il y a des centaines de courriels, on ne sait par où commencer. Selon M. Cormier, une telle situation engendre une réaction émotionnelle, que ce soit la peur, la colère, le doute ou l'impatience. En réaction à ce genre de stress, l'individu adopte la stratégie suivante : se mettre à l'écoute, analyser, réagir et prévenir. J'espérais qu'il nous fasse part d'une méthode éprouvée pour gérer la situation, mais il a plutôt indiqué qu'il n'existe aucun moyen magique pour traiter ce surplus d'information. Sa recommandation est de trouver ce qui nous convient le mieux.

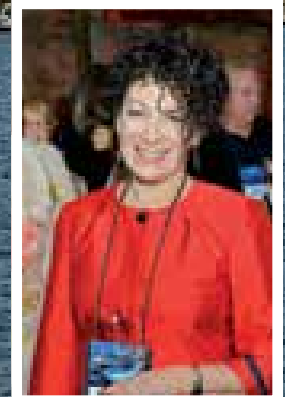
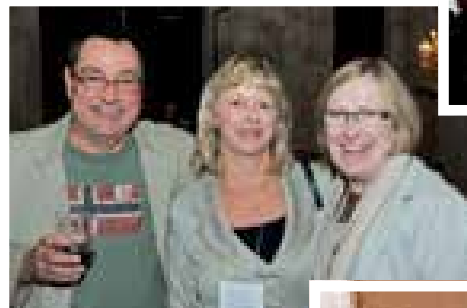
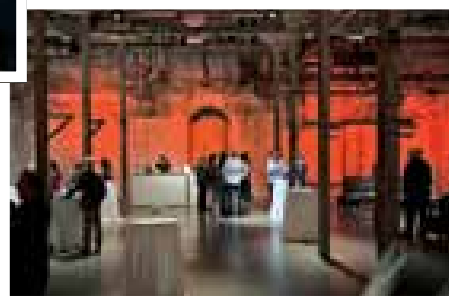
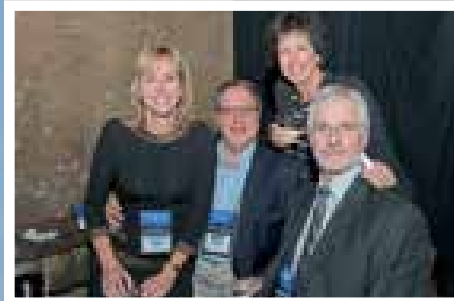
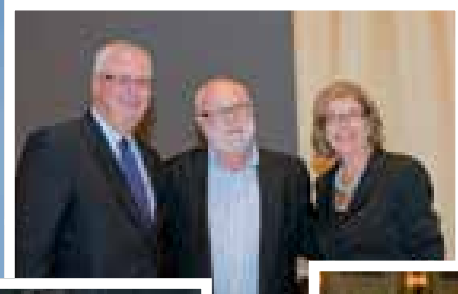
Nous ne devons pas craindre de reconnaître que la technologie ne devrait pas être utilisée s'il n'y a pas d'avantages clairs pour nous en tant que juges, et lorsque le temps consenti à l'apprentissage d'une nouvelle technologie ne procure pas les bénéfices escomptés.

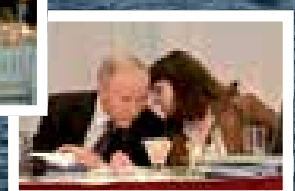
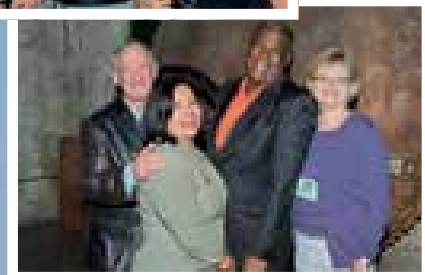
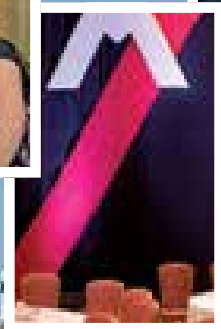
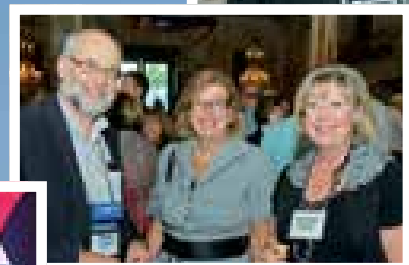
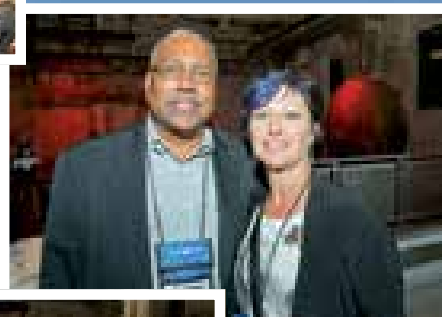
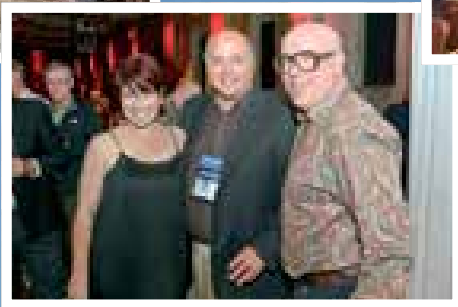
Selon M. Cormier, si nous voulons maîtriser la technologie, nous devons d'abord déterminer si nous l'utilisons au moment pertinent, de manière profitable. Il arrive que nous n'ayons pas le choix et que l'usage de nouvelles technologies s'impose. C'est le cas lorsque nous recevons une directive à cet effet

de la part du juge en chef ou que son utilisation émane d'un avocat. En d'autres occasions, nous l'utilisons pour le plaisir ou pour rester en contact avec famille et amis. La technologie peut s'avérer très utile et contribuer à nous rendre plus efficace. Elle permet de faciliter les audiences et les procès, d'améliorer nos recherches, de simplifier et d'organiser la preuve, d'autoriser les comparutions à distance et d'accéder à de l'information plus rapidement. Ainsi, en faisant appel à la technologie, nous sommes plus efficaces et efficaces. Mais nous ne devons pas craindre de reconnaître que la technologie ne devrait pas être utilisée s'il n'y a pas d'avantages clairs pour nous en tant que juges, et lorsque le temps consenti à l'apprentissage d'une nouvelle technologie ne procure pas les bénéfices escomptés.

La présentation de monsieur Cormier m'a permis de réaliser que je ne suis pas seule, parfois, à me sentir dépassée par les rapides avancées technologiques. Celles-ci sont parfois difficiles à comprendre et à maîtriser et requièrent que nous soyons conscients des questions légales soulevées par les changements qu'elles apportent. D'autre part, la technologie ouvre de nouvelles frontières et peut améliorer de manière significative notre efficacité et celle de nos tribunaux.

TORONTO 2012





TECHNOLOGY INTO THE FUTURE

We all know that technology is changing our lives at an immense speed. Many of us try to avoid facing this fact but, as judges, we cannot; at least that was one of the lessons of the most recent CAPCJ judicial conference.

At the CAPCJ 2012 conference, a number of courses were taught about technology in the courtroom. While I was not able to be there in person (I was doing my French immersion training), I have read the papers presented at that conference and I would like to take this opportunity to emphasize the importance of that lesson.

We all know that technology helps us to be more efficient; especially in administration of resources and diffusion of information. For this article, however, I propose to address the constantly changing impact of technology on the trial process, rather than its impact on courtroom administration.

If you don't find computers to be particularly helpful and you are about to retire, then you may not need to read further. However, the rest of us need to think about how our courts will face the ever increasingly digital world; the virtual world in which the younger generation already lives.

Every facet of what we do will be touched by new technologies including how we consider evidence. For centuries, taking evidence has meant listening to testimony and considering documents and objects marked as exhibits. We are used to dealing with objections based on hearsay and on the best evidence rule.

This year's conference emphasized the impact of technology on some of the more basic parts of our work.

Now we are expected to take evidence via video link. We may receive submissions delivered to us on a disk, on a memory stick or by email. Some documents no longer really exist, at least not in an original form in the traditional sense of the word "original". Digital manipulation of digital data exists; so how do we assess authenticity? We can take judicial notice of how a landline telephone works but can we do the same for cellular telephone technology or for text messaging services?

It is easy to see that the law is being impacted by the new technologies on every front, but it is sometimes difficult to know how to respond. In order to respond, we have to understand the new technologies and we have to be ready and able to judge, not only in the real world, but also in the technology enhanced world.

The internet has created at least two virtual worlds: the virtual world of shared information and the virtual "social" world in which so many members of our younger generation seem to live; the world of social media.

The great majority of us have experienced the apparent addiction to social media of today's youth. Twitter, Facebook, LinkedIn, SMS, BBM, Skype, FaceTime, incessant texting, the list of the virtual ways people now virtually "talk" to each other goes on and on. No matter what we think about social media, we have to understand it. I am not suggesting that we all join social media; indeed quite the contrary.

However, it is worth asking others, preferably non-judges, to show you how they use social media. It is worthwhile to understand how social media privacy settings work and what happens to information when those settings are not used appropriately; to understand what it means to post something to a wall and who may have access to that information; and to understand what happens when something is "liked" or someone is made a "friend" in social media terms.

This year's conference emphasized the impact of technology on some of the more basic parts of our work. In one of the courses given at the conference, the speakers addressed the topic of what constitutes best evidence in the soft document universe. In another course given, the issue of judicial notice was considered in light of new technologies. I cannot do justice summarizing the information delivered at the conference on so many great topics in this short space so I invite you to obtain copies of the papers for yourself to help in understanding how the digital universe works and to assist in analyzing and ruling on the admissibility of digital information.

How do we keep up? Start by buying one of the new devices (a smartphone or tablet) and learn it. As for the rest, we will have to do as we have always done; we will have to find ways to educate ourselves through continuing judicial education like that made available by CAPCJ and NJI.



Judge Gary Cohen,
British Columbia

Juge Gary Cohen,
Colombie Britannique



TECHNOLOGIE DU FUTUR

Nous savons tous que la technologie change nos vies à un rythme effréné. Plusieurs tentent d'ignorer ce fait mais, en tant que juges, nous ne le pouvons pas; du moins était-ce là une des leçons de la plus récente Conférence de l'ACJCP.

Lors de cette Conférence, plusieurs ateliers de formation ont permis aux participants d'approfondir leurs connaissances sur l'utilisation de la technologie dans les salles d'audience. Bien que n'ayant pu y participer (je participais à un programme d'immersion en français), j'ai lu les documents présentés à la conférence et j'aimerais profiter de cette chronique pour souligner l'importance de cette formation.

Nous savons tous que la technologie nous permet d'être plus efficaces, particulièrement dans l'administration des ressources et la diffusion de l'information. Toutefois, je vous propose ici d'aborder l'impact des constants changements technologiques sur le procès, plutôt que leur impact sur la gestion de la salle d'audience.

Si vous êtes de ceux qui croient que les ordinateurs ne sont pas particulièrement utiles et que vous pensez prendre bientôt votre retraite, vous pourriez cesser votre lecture dès maintenant. Dans le cas contraire, il est essentiel de prendre le temps de réfléchir à la manière dont les tribunaux feront face à un monde numérique toujours plus présent; le monde virtuel dans lequel la génération plus jeune vit déjà.

La Conférence 2012 a souligné l'impact de la technologie sur certains aspects les plus fondamentaux de notre travail.

Toutes les facettes de notre travail sont touchées par la technologie, y compris la manière dont nous considérons la preuve. Pendant des siècles, recueillir la preuve consistait à entendre des témoignages et prendre en considération des documents et des objets identifiés comme pièces. Nous sommes habitués aux objections fondées sur le oui-dire et la règle de la meilleure preuve.

Aujourd'hui, on attend de nous que nous entendions des témoignages via un système vidéo. Nous pouvons recevoir une plaidoirie gravée sur disque, sur une clé USB ou par courriel. Certains documents n'existent plus réellement, du moins pas sous la forme d'un original au sens traditionnel du mot « original ». La manipulation des données numériques existe, alors, comment évaluons-nous l'authenticité? On peut prendre connaissance d'office du fonctionnement d'une ligne téléphonique terrestre mais peut-on en faire autant pour la technologie de la téléphonie cellulaire ou pour les services de messagerie texte?

Il est facile de constater que le droit subit les impacts des nouvelles technologies sur tous ses fronts, mais il est parfois difficile d'y réagir. Pour y répondre, nous devons comprendre les nouvelles technologies et être prêts et aptes à juger, non seulement dans le monde réel, mais également dans un monde technologique de pointe.

L'internet a créé au moins deux univers virtuels: celui du partage de l'information et l'univers virtuel « social » dans lequel une si grande partie des membres de la jeune génération semble vivre: le monde des médias sociaux.

La grande majorité d'entre nous a pu constater l'apparente dépendance des jeunes d'aujourd'hui aux médias sociaux. Twitter, Facebook, LinkedIn, SMS, BBM, Skype, FaceTime, le « texting » incessant, la liste des moyens virtuels avec lesquels les gens se « parlent » s'allonge continuellement. Quoique nous pensions des médias sociaux, il est impératif de les comprendre. Je ne suggère pas que tous, nous joignons les médias sociaux, bien au contraire. Toutefois, il peut être utile de demander à d'autres, de préférence à des personnes qui ne font pas partie de la magistrature, de vous présenter comment ils les utilisent. Il peut s'avérer pertinent de comprendre le fonctionnement de leurs paramètres de confidentialité et ce qui arrive à l'information quand ces paramètres sont utilisés de manière inappropriée, de comprendre ce que signifie d'afficher quelque chose sur un mur et qui peut avoir accès à cette information, et finalement, ce qui se passe quand on « aime » quelque chose ou que quelqu'un devient un « ami » en langage des médias sociaux.

La Conférence 2012 a souligné l'impact de la technologie sur certains aspects les plus fondamentaux de notre travail. Dans l'un des ateliers, les panélistes ont élaboré sur ce qui constitue la meilleure preuve dans le monde du document numérique. Un autre atelier a abordé la question de la connaissance d'office sous l'éclairage des nouvelles technologies. Je ne peux pas rendre justice, dans un sommaire aussi court que celui-ci, à toute l'information transmise à la conférence et portant sur autant de sujets importants. Je vous invite donc fortement à vous procurer une copie des documents de la conférence. Ils vous aideront à comprendre le fonctionnement du monde numérique et faciliteront l'analyse et l'évaluation de l'admissibilité de l'information numérique.

Comment suivre la cadence ? Commencez par vous procurer un de ces nouveaux appareils (un téléphone intelligent ou une tablette) et apprenez à vous en servir. Pour le reste, nous devons faire comme nous avons toujours fait; nous tenir à jour par le biais de la formation continue, notamment celle offerte par l'ACJCP et l'INM.



THE UPS AND DOWNS OF A DAY....

In 1971, Carole King gave us words - through song - to help us understand the ups and downs of life: "Sometimes you win, sometimes you lose, and sometimes the blues get a hold of you just when you thought you had made it". And so it goes that learning to deal with the bad in our day - set against the good - so often feels like the ultimate struggle. Every day we try to balance the negative with the positive, seeking to replace darkness with light.

A few months ago, I started out early one morning from Yorkton, driving to Broadview where we begin court at 10:00 a.m. My initial challenge was that the road leading out of our court house was partially blocked, with signs everywhere which said: NO PARKING: SNOW REMOVAL. That was fine as far as it went, until you consider the day in question was July 31, and the temperature was a humid 30°C.

After I finally negotiated my way onto the side street - markedly unobstructed by anything white and fluffy - I noted a warning light on my dashboard. My tire was in need of air, and, as a result, I drove to the nearest service station. I parked beside the compressor, and started to pump air, so I thought. Unfortunately, the only air moving was coming out of, and not into, the valve stem, not counting the hot air coming out of my ears.

Some things went the way I expected. A number did not. There were ups, and there were downs.

"Your air pump isn't working", I told the station employee. "Did you put in a loonie?" she asked. Having to pay for air was a what's next moment similar to the first day I saw bottled water on the grocery store shelf in the seventies, or the day our national airline told me they would be delighted to serve me lunch as long as I first surrendered my credit card to the pleasant flight attendant.

Well, I finally got out onto the highway, and to my court destination. As is so often the case, the rest of my day went much the way it had begun. Some things went the way I expected. A number did not. There were ups, and there were downs.

There was the usual kaleidoscope of human emotions, reactions and realities: from sadness, to tears, to human tragedy, to visible stress, to just desserts. There were even a few smiles, when I inadvertently pushed the wrong button on our speaker telephone, cutting off a lawyer in mid-sentence. I guess it was not as fool proof as we thought!

But as long as the day was, at some point it ended. And as I drove back from Broadview later that day, taking

care to avoid a series of crater-sized potholes on the road north, I reflected on the words of Carole King. Between the good and the bad, and between the sad and the happy, we all seek a place of balance and stability in our lives: away from the turbulence and stress of a sometimes chaotic world. That evening, after returning home to Yorkton, I thought about my emotional state, after the ups and downs of a typical day on the road. As I told my wife: "Today was better than I had feared, but not as good as I had hoped."

And so it goes for every judge across Canada who travels the circuit, by road or by air. Each day brings with it unexpected challenges, many related to getting to and from court. Taken together with the myriad of human experiences and circumstances we hear of once we get to our destination, this all forms part of the ongoing reality and mosaic of the life of a travelling judge.



Judge Ross Green,
Saskatchewan

Juge Ross Green,
Saskatchewan



JUDGES ON THE ROAD



¹ [TRAD] Quelqu'un entend t'il l'appel de la forêt?

LES HAUTS ET LES BAS D'UNE JOURNÉE...

En 1971, Carole King nous a confié ces mots, à travers une chanson, pour nous aider à comprendre les hauts et les bas de la vie: « Sometimes you win, sometimes you lose, and sometimes the blues get a hold of you just when you thought you had made it »¹. C'est ainsi qu'apprendre à composer avec les hauts et les bas de notre journée, ressemble si souvent à un ultime combat. Chaque jour nous cherchons l'équilibre entre le négatif et le positif, tentant de dissiper l'obscurité pour faire place à la lumière.



Il y a quelques mois, je suis parti tôt le matin de Yorkton pour me rendre à Broadview où la cour siège dès 10h le matin. En arrivant, j'ai d'abord remarqué que la route qui menait au tribunal était partiellement bloquée en raison de nombreux panneaux indiquant: STATIONNEMENT INTERDIT - ENLÈVEMENT DE LA NEIGE. Tout cela peut paraître normal, sauf que nous étions le 31 juillet, que le temps était humide et qu'il faisait 30°C.

Après avoir emprunté une rue latérale, qui n'était aucunement obstruée par une chose blanche et duveteuse, j'ai remarqué un voyant lumineux sur mon tableau de bord. Un pneu manquait d'air. Je me suis donc rendu à la station service la plus proche, me suis garé près du compresseur et j'ai commencé à souffler de l'air dans le pneu, du moins je le croyais. Malheureusement, le seul mouvement d'air, exception faite de la vapeur qui sortait de mes oreilles, allait de l'intérieur du pneu vers l'extérieur et non l'inverse.

« Votre compresseur ne fonctionne pas » ai-je dit à l'employée de la station service. « Avez-vous inséré une pièce d'un dollar ? » demanda l'employée. Devoir payer pour de l'air a instantanément fait naître dans mon esprit un « Mais quoi encore ! », tout comme le jour où j'ai vu pour la première fois de l'eau embouteillée sur les tablettes de l'épicerie dans les années '70 ou celui où on m'a dit qu'on me servirait avec plaisir un repas sur notre compagnie aérienne nationale dès que j'aurais remis ma carte de crédit à l'aimable personnel de bord.

Bref, j'ai finalement rejoint la route principale et me suis rendu au tribunal. Comme c'est souvent le cas, la journée s'est déroulée en grande partie comme elle avait débuté. Certaines choses se sont passées comme je m'y attendais. D'autres, non. Il y a eu des hauts et des bas. J'ai cotoyé l'habituelle gamme des émotions, des réactions et des réalités humaines: la tristesse, les larmes, la tragédie, le stress palpable mais aussi les joies. Il y a même eu quelques sourires quand, par inadvertance, j'ai appuyé sur le mauvais bouton du haut-parleur du téléphone coupant ainsi la parole à un avocat au milieu de sa phrase. Il faut conclure que ce n'était pas aussi indérégable que l'on croyait !

Bien que ce fut une longue journée, elle s'est finalement terminée. Et alors que j'étais sur le chemin du retour, en évitant des nids de poule énormes comme des cratères le long du chemin nord, j'ai réfléchi aux paroles de Carole King. Entre le bien et le mal, entre la tristesse et le bonheur, nous recherchons tous, dans notre vie, l'équilibre et la stabilité, loin de la turbulence et du stress d'un monde parfois chaotique. Ce soir-là, de retour à Yorkton, j'ai réfléchi à mon état émotionnel après les hauts et les bas d'une journée typique sur la route. J'ai alors dit à mon épouse: « Aujourd'hui a été mieux que je ne le craignais mais pas aussi bien que je l'avais espéré. »

Certaines choses se sont passées comme je m'y attendais. D'autres, non. Il y a eu des hauts et des bas.

Il en va ainsi pour tous les juges du Canada qui se rendent, par les routes ou par avion, dans les cours itinérantes. Chaque jour amène des défis inattendus dont plusieurs lors de l'aller ou au retour du tribunal. Combinés aux innombrables expériences humaines et aux événements qui nous sont relatés lorsque rendus à destination, ils dessinent la mosaïque et la réalité de la vie d'un juge sur la route.

1 [TRAD] « Parfois on gagne, parfois on perd, et parfois le cafard nous surprend alors que nous nous pensions immunisés. »

PSSST.... DON'T TELL ANYONE ABOUT THIS, IT'S JUST TOO GOOD!!

For five days in October, 19 judges from 7 provinces and the Yukon took part in the 3rd session of the "Formation en Francais Juridique" in Caraquet and Shippagan, New Brunswick, in the heart of the Acadian Peninsula.

This is a brilliant program, conceived by New Brunswick's Chief Judge Les Jackson and Judge Yvette Finn, supported by the Canadian Council of Chief Judges, and delivered by the Centre Canadien de Francais Juridique with the assistance of Judge Odette Perron from Quebec and Judge Brigitte Sivret from the host province.

While many of the participants were at different levels of competence, we were seamlessly moved through various practical sessions that included role playing, discussions and decision writing and delivery.

Truly immersed in the culture of Acadie, the session went from early morning until late at night leaving the participants exhausted but well pleased by the week.

Each week in the program focuses on a particular area in the work we do.

This week was devoted to property offences including the infamous M. Basque, who after breaking and entering a local convenience store, fled into the snowy night on his ATV with pockets full of cigarettes and chocolate bars. Ending up in the ditch, he then begged a ride to a local coffee shop, where he

was quickly apprehended with his loot. After a short trial, with members of the local communities skillfully acting as witnesses, the participants not only wrote and delivered the verdict but then moved flawlessly to his sentencing.

Trading devotion to, but not ignoring, strict rules of grammar, we were encouraged to speak confidently and naturally in a judicial like setting, all the while supported by excellent practical written materials.

Great progress was made by all. We all worked hard and had a great time doing it!

The organizers and presenters should be congratulated on this superb program.



Judge David C. Walker,
New Brunswick

Juge David C. Walker,
Nouveau Brunswick



PSST... N'EN PARLEZ À PERSONNE, C'EST TROP BON!

Pendant cinq jours en octobre dernier, 19 juges de 7 provinces et du Yukon ont pris part à la troisième session de «formation en français juridique» à Caraquet et à Shippagan au Nouveau-Brunswick au coeur de la Péninsule acadienne où l'usage du français est obligatoire.

Il s'agit d'un excellent programme bien conçu par les juges du Nouveau-Brunswick soient le juge en chef Les Jackson et la juge Yvette Finn, appuyés par le Conseil Canadien des juges en chef et fourni par le Centre Canadien de Français Juridique qui bénéficie de l'aide des juges Odette Perron du Québec et Brigitte Sivret du Nouveau-Brunswick.

Même si les participants ne sont pas tous du même niveau de compétence en français, nous avons pu bénéficier du même contenu mais à des rythmes différents en nous faisant participer tantôt à des jeux de rôle, discussions ou décisions rendues oralement ou par écrit.

La formation débutait tôt le matin pour se terminer tard en soirée absorbant toutes nos énergies mais nous laissant extrêmement satisfaits du résultat. Chaque session porte sur un thème différent puisé à même nos champs d'exercice.

Nous avons au cours de celle-ci, traité des infractions contre la propriété nous permettant de faire connaissance avec monsieur Basque. Celui-ci après s'être introduit par effraction dans un dépanneur, a quitté dans la neige sur son VTT les poches pleines de cigarettes et de chocolat. Terminant sa course dans un fossé, il a demandé d'être conduit au Tim Horton du coin où il a été rapidement arrêté.

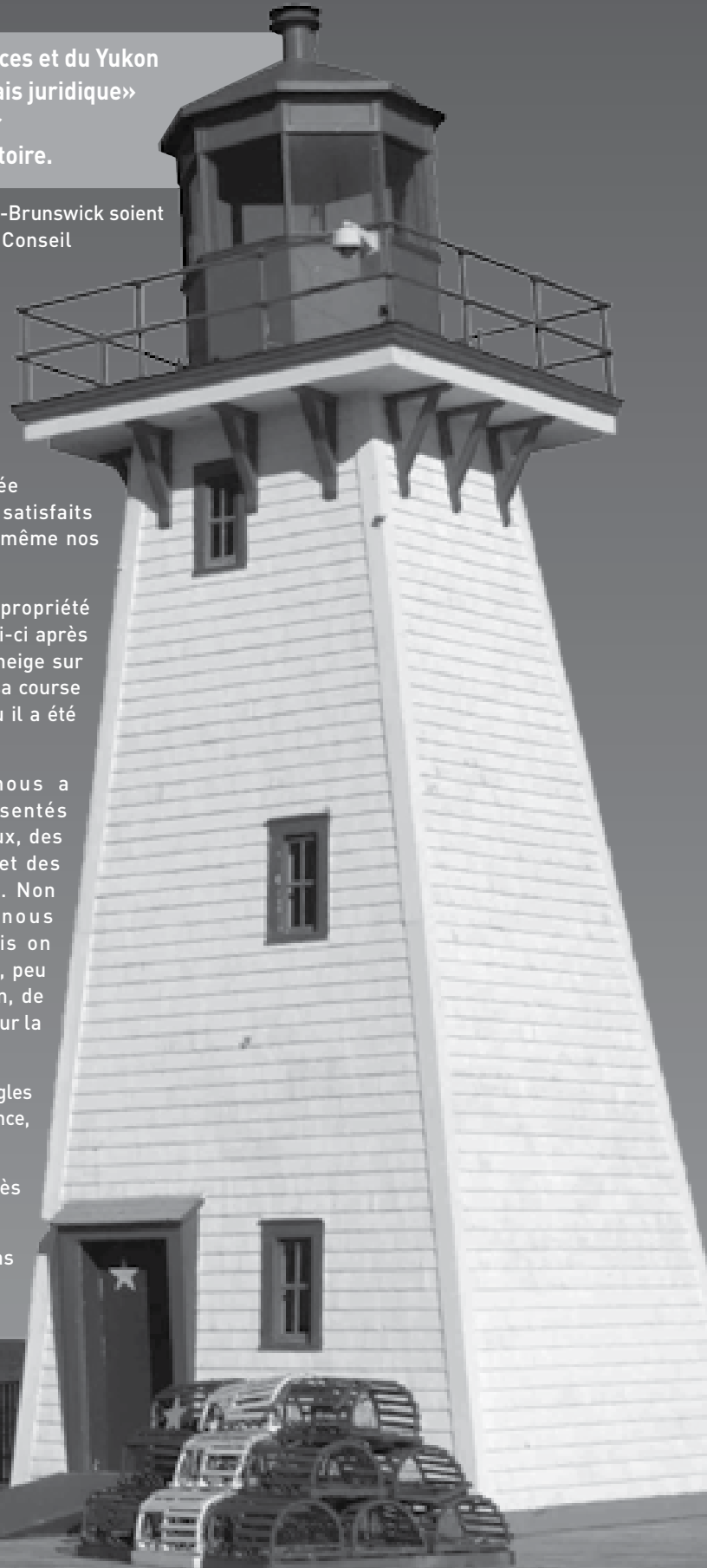


Un court procès nous a révélé les faits présentés par des témoins locaux, des policiers du secteur et des avocats de la région. Non seulement avons-nous rendu le verdict mais on nous a aussi demandé, peu importe notre décision, de nous prononcer aussi sur la peine applicable.

Nous devons utiliser les tournures de phrases appropriées, vérifier les règles de grammaire et nous exprimer tout comme si nous étions en salle d'audience, tout en bénéficiant du matériel pédagogique d'une excellente qualité.

Nous avons fait des progrès immenses. Nous avons tous travaillé très fort et avons eu du plaisir à le faire.

Les organisateurs et les présentateurs méritent toutes nos félicitations pour cette superbe formation.





From CSI to the SCC

The Impact of Science on the Judicial Process



CAPCJ 2013 Annual Conference

St. John's, Newfoundland and Labrador – September 11-13, 2013

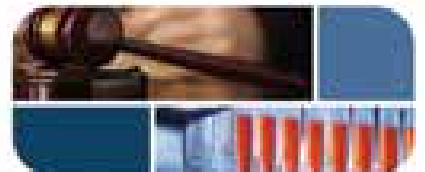
Science has played an increasingly important role in the trial process. From the advent of fingerprints to the development and acceptance of DNA, courts have increasingly had to consider and assess evidence from the hard sciences to support the position of litigants in criminal and family law matters. In addition, litigants are increasingly relying on evaluations from the behavioral sciences, especially in the areas of risk assessments, to support their positions before the court. Judges are called on to not only understand the intricacies of these scientific approaches, but to assess their reliability and validity for purposes of both admissibility and weight. For those in particular without a scientific background this is a daunting task.

The 2013 Conference of the Canadian Association of Provincial Court Judges will focus on the following:

- The impact of science, both hard science and social science, on the decision-making process of judges.
- The role of science in the courtroom.
- Ask whether judges are captive to science.
- Evaluate the potential frailties of science.
- Debate particular issues relating to forensic science and behavioral science.
- Assess the future role of science in the courtroom.

Conference Fees:
Members \$675
Guests \$200

Conference location:
Delta Hotel 
St. John's



KEYNOTE SPEAKER

Professor Christopher Slobogin, Milton R. Underwood Chair in Law, Professor of Psychiatry, and Director of the Criminal Justice Program, Vanderbilt University, Nashville, Tennessee.



Des Experts de CSI à la CSC

L'influence de la science sur le processus judiciaire



conférence annuelle de l'ACJCP pour 2013
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) 11-13 septembre, 2013

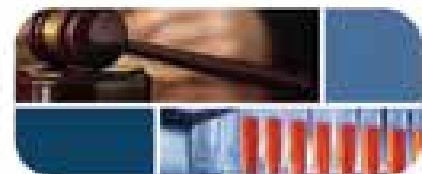
La science a joué un rôle de plus en plus important dans le déroulement du procès. Depuis l'avènement des empreintes digitales à l'élaboration et l'acceptation de l'ADN, les tribunaux ont de plus en plus eu à examiner et à évaluer les preuves des sciences dures pour soutenir la position des justiciables en matière de droit pénal et de la famille. En plus, les plaideurs sont de plus en plus nombreux à s'appuyer sur les évaluations des sciences du comportement, en particulier dans les domaines de l'évaluation des risques, pour établir leurs points de vue devant le tribunal. Les juges doivent non seulement comprendre les subtilités de ces approches scientifiques, mais il doivent aussi évaluer leur fiabilité et leur validité aux fins de la recevabilité et le poids de la preuve. Pour ceux qui sont sans formation scientifique il s'agit de tâches ardues.

La conférence 2013 de l'Association Canadienne de Juges des Cours Provinciales mettra l'accent sur l'influence de la science, à la fois les sciences exactes et les sciences sociales, sur le processus de décision des juges. Pendant la conférence, nous allons discuter de plusieurs sujets, y-inclus,

- le rôle de la science dans la salle d'audience,
- si les juges sont réceptifs à la science,
- évaluer les faiblesses potentielles de la science,
- débattre des questions particulières relatives à la science médico-légale et des sciences du comportement, et
- évaluer le rôle futur de la science dans la salle d'audience.

Les frais de conférence:
membres \$675
invités \$200

La conférence aura lieu
à l'Hôtel Delta,
St. John's



L'orateur principal

professeur Christopher Slobogin, titulaire de la chaire Milton R. Underwood en droit, professeur de psychiatrie et directeur du programme de justice pénale, Université Vanderbilt, à Nashville, au Tennessee.

Le programme de formation complet et l'inscription à la conférence seront disponibles sur le site internet
<http://www.capcj-acjcp2013conference.ca>



NATIONAL JUDICIAL INSTITUTE · INSTITUT NATIONAL DE LA MAGISTRATURE

building better justice through leadership in judicial education

contribuer à une meilleure justice en agissant comme chef de file en formation de la magistrature



LOOKING AHEAD PERSPECTIVES 2013

To help you with your planning, we are pleased to highlight some of our seminars for 2013. For the most up-to-date information on our programs, please visit the NJI's website at www.nji-inm.ca.

CONTENT OF JUDGING / LE FOND

- **Family Law Seminar: Children / Colloque en droit de la famille : les enfants**
February 13-15, 2013 / 13 au 15 février 2013, VANCOUVER, B/SI
- **Preventing Wrongful Convictions / Prévenir les condamnations injustifiées**
February 27 to March 1, 2013 / 27 février au 1^{er} mars 2013, MONTRÉAL, B/SI
- **Criminal Law Seminar / Colloque sur le droit criminel**
March 20-22, 2013 / 20 au 22 mars 2013, MONTRÉAL, B/SI
- **Hearing and Deciding Charter Issues / Questions relevant de la Charte : audition et décision**
July 14-19, 2013 / 14 au 19 juillet 2013, B/SI
[Details to be confirmed]

CRAFT OF JUDGING / LE MÉTIER

- **Style and Context: Mastering the Skill of Judgment Writing (with CIAJ) / Style et contexte : la maîtrise de la rédaction des jugements (avec l'ICAJ)**
April 14-18, 2013, VICTORIA, E (WITH A FRENCH TRACK)
- **Judicial Settlement Conferencing: Clinics / Conférence de règlement à l'amiable : cours pratiques**
April 24-26, 2013 / 24 au 26 avril 2013, VANCOUVER, B/SI

ONLINE PROGRAMS: FLEXIBLE AND CONVENIENT EDUCATION

NEW

Due to the increased demand for online education, the NJI has made it an objective to offer a greater number of online programs on innovative topics, beginning in 2012. Programs now open for registration include *Charter on the Street*; *Child Abuse on the Internet: Child Pornography, Luring and Other Similar Crimes*; and *Social Media and the Law*.

Led by expert faculty, these flexible and convenient programs allow judges to share their perspectives and increase their knowledge and understanding on a variety of subjects, as well as to receive updates on changes in the law.

For more information, visit the NJI website at www.nji-inm.ca.

Pour vous aider à planifier, c'est avec plaisir que nous vous présentons quelques colloques pour 2013. Pour l'information la plus récente sur les programmes, veuillez visiter www.nji-inm.ca.

SOCIAL CONTEXT / LE CONTEXTE

- **Living at the Margins (with the CCAIWJ) / Vivre en marge (avec le CCAIFJ)**
May 8-10, 2013 / 8 au 10 mai 2013, MONTRÉAL, B/SI

JUDICIAL CAREER AND LEADERSHIP / LA CARRIÈRE ET LE LEADERSHIP JUDICIAIRE

- **Judicial Faculty Development / Programme de perfectionnement des juges formateurs**
September 18-20, 2013 / 18 au 20 septembre 2013, OTTAWA, B/SI
- **Newly Appointed Provincial and Territorial Judges' Skills Seminar**
November 17-22, 2013, NIAGARA-ON-THE-LAKE, E
- **Dialogues on Being a Judge: Challenges and Rewards of a Judicial Career (with CIAJ) / Dialogues sur la fonction de juge : les joies et les peines d'une longue carrière judiciaire (avec l'ICAJ)**
November 20-22, 2013 / 20 au 22 novembre 2013, TORONTO, B

E English / anglais F French / français B Bilingual / bilingue

B/SI Bilingual with simultaneous interpretation / bilingue avec interprétation simultanée

PROGRAMMES EN LIGNE : FORMATION SOUPLE ET PRATIQUE

NOUVEAU

En raison de la demande accrue pour une formation en ligne, l'INM s'est donné comme objectif d'offrir un plus grand nombre de programmes en ligne sur des sujets novateurs, et ce, à compter de 2012. Les programmes pour lesquels nous acceptons actuellement des inscriptions sont *Charter on the Street*; *Child Abuse on the Internet: Child Pornography, Luring and Other Similar Crimes*; et *Social Media and the Law*.

Animés par des membres experts du corps professoral, ces programmes souples et commodes permettent aux juges de partager leurs perspectives et d'augmenter leur connaissance et compréhension d'une gamme variée de sujets, ainsi que de recevoir des mises à jour sur l'évolution du droit.

Pour de plus amples renseignements, visitez le site Web de l'INM à www.nji-inm.ca.

www.nji-inm.ca



NATIONAL JUDICIAL INSTITUTE ·
INSTITUT NATIONAL DE LA MAGISTRATURE



CANADIAN CHAPTER OF THE
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF WOMEN JUDGES
CHAPITRE CANADIEN DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES FEMMES JUGES

SAVE THE DATES LIVING AT THE MARGINS

May 8-10, 2013

Fairmont The Queen Elizabeth, Montréal, Québec

Consistent with our long-standing partnership, the NJI and the CCAIFJ will again offer a joint seminar on themes relevant to social context and judging in Canada.

As we have done in previous programs, we will include sessions dealing with family, criminal and civil law areas, with a specific focus on gender dimensions.

Topics under consideration include: addictions and the law; violence against marginalized women; family law and aboriginal women; damages and women's diseases; and case law updates on contemporary cases (e.g., prostitution, polygamy, and the niqab).

Mark your calendars now and plan to attend.

If you have any questions regarding this program, please contact NJI Academic Director Brettel Dawson by email at bretteldawson@sympatico.ca or by phone at 613-237-1118, ext. 242, or The Honourable Justice Freda Steel of the Court of Appeal for Manitoba.

www.nji-inm.ca

250 Albert Street, Suite 400
Ottawa, Ontario K1P 6M1 CANADA

TEL.: 613-237-1118
FAX: 613-237-6155

NOTEZ À VOTRE AGENDA VIVRE EN MARGE

8 au 10 mai 2013,

Fairmont Le Reine Elizabeth, Montréal (Québec)

Dans le cadre de leur partenariat de longue date, l'INM et le CCAIFJ présenteront de nouveau un colloque conjoint sur divers thèmes liés au contexte social et à l'art de rendre jugement au Canada.

À l'instar de nos autres colloques, nous inclurons des séances axées sur le droit de la famille, le droit criminel et le droit civil, avec une attention particulière sur les réalités différentes vécues par les personnes selon leur sexe.

Au nombre des sujets envisagés, il y a les suivants : toxicomanie et le droit; la violence contre les femmes marginalisées; le droit de la famille et les femmes autochtones; les dommages-intérêts et les maladies touchant les femmes; et mises à jour jurisprudentielles sur des affaires d'actualité (p. ex. prostitution, polygamie et le port du niqab).

Notez cette date dès aujourd'hui à vos agendas en vue d'être présents à ce colloque.

Pour toute question au sujet de ce programme, veuillez communiquer avec la directrice pédagogique de l'INM Brettel Dawson par courriel à bretteldawson@sympatico.ca ou par téléphone au 613-237-1118, ext. 242, ou l'honorable juge Freda Steel de la Cour d'appel du Manitoba.

www.nji-inm.ca

250, rue Albert, 4e étage
Ottawa (Ontario) K1P 6M1 CANADA

TÉL. : 613-237-1118
TÉLÉC. : 613-237-6155

« Excellent - programme intéressant, qui m'a permis d'élargir mes horizons, et pratique. »

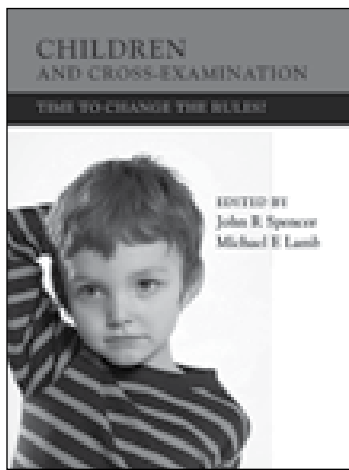
« Conférenciers passionnés . . . »

« Programme véritablement fascinant et donnant à réfléchir . . . va au cœur même de notre propre degré de sensibilisation en tant que juges (et en tant qu'êtres humains). »

CHILDREN AND CROSS-EXAMINATION TIME TO CHANGE THE RULES?

Edited by John R. Spencer and Michael E. Lamb
Hart Publishing, Oxford, 2012

Trial judges, whether charged with the duty of deciding civil, family (including child protection litigation) and especially in criminal cases, are called upon frequently to assess the testimony of children, including quite young witnesses on occasion, and to consider to what extent this class of witness should be spared the full rigour of cross-examination. I have in the past discussed this issue briefly in the course of reviewing Le témoignage des enfants en droit pénal et en droit civil, by Christianne Dubreuil, [Les Éditions Themis, Montréal, 1990] in (1991) 20 Man. L.J. 706-707, and The Verdict of the Court Passing Judgment in Law and Psychology, by Jenny McEwan, [Hart Publishing, Oxford, 2003] in Vol. 49(2) Crim. L. Q. (Fall 2004), pages 251-252. However, the fact is that no author¹ had tackled directly the ultimate question: whether



cross-examination ought not only to be curtailed, but eliminated entirely in order to spare victims from further secondary harm, until the publication of this extensively researched, well-written and cutting edge text. This vexing question is addressed on a number of occasions by different commentators in a variety of contexts and appears to admit to many answers, at times conflicting ones to say the least, in accordance with variables

such as the age and vulnerability of the proposed witness, the extent to which other information may be available to the defence, the technical means resorted to in order to 'capture' the best evidence contemporaneously and the development of the hearsay rule, to name but a few examples of the thorny issues the learned authors address in able fashion.

At all events, whatever one may conclude as to the merits of this element of the discussion, Children and Cross-Examination offers a thoughtful,



multi-disciplinary and multi-jurisdictional analysis including pointed critiques on many occasions of the current judge-made and legislative rules circumscribing the techniques that are available to defence counsel and self-represented accused in their quest to challenge damaging evidence from children, including the requirement that cross-examination by defence counsel take place early on in the proceedings (and that it be recorded in full to provide the trier of fact with a full picture if the trial judge is not actually present), even if disclosure in the sense of Stinchcombe is not complete at that time. Once again, the rigour which marks the various analyses is such that we find not only the expected 'pro-child' brief but a number of 'pro-accused' observations and criticisms, although these are obviously not balanced and the editors have not enlisted a contribution by a senior defence advocate.

In the final analysis, limitations of space precluding a more thorough discussion of the subject matter, I will find it sufficient to say that although little of the text is directed at the Canadian context, the numerous points of debate will resonate clearly and in a compelling fashion with the great majority of the readership of this journal when tackling everyday issues such as "how long is too long" when a child is testifying, or what weight to put to an answer elicited by a question meant to be confusing and embracing a double-meaning, to name but two.



Juge Gilles Renaud,
Ontario
Justice Gilles Renaud,
Ontario

¹ Leaving aside the prolific Belgian fiction writer Georges Simenon who has written in general that children cannot be trusted to ever tell the truth, and need not be challenged at trial as a result. Refer in particular to my article in the April 1, 1998, edition of the Canadian Association of Provincial Court Judges, "Evidence of Demeanour: Some Instruction Found in the Early Works of Georges Simenon" and to the direct reference in the short story, "Le témoignage de l'enfant de cœur" to the fact that judges are well instructed when reminding themselves that children are quite simply wicked liars.

CANADIAN ASSOCIATION OF PROVINCIAL COURT JUDGES
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES JUGES DE COURS PROVINCIALES

COMMITTEE / PROJECT	COMMITTEE CHAIR	TABLE OFFICER RESPONSIBLE
Conference 2012 – Toronto September 10 to 15, 2012	Justice David M. Stone Ontario Court of Justice Durham Region Courthouse 150 Bond Street East, 6 th Floor Oshawa, Ontario L1G 0A2 Tel / Tél. : (905) 743-2820 Fax / Télécopieur : (905) 743-2802	Justice David M. Stone President / Président
Conference 2013 – St John's September 2013	Judge Patrick Kennedy Provincial Court of Newfoundland and Labrador Box 126, 47 Marine Drive Clareville, NL A5A 1M5 Tel / Tél. : (709) 466-2635 Fax / Télécopieur : (709) 466-3147	Judge Patrick Kennedy 1 st vice-president / 1 ^{er} vice-président
Conference 2014 – Winnipeg September 2014	Judge Lee Ann Martin Provincial Court of Manitoba 5th Floor – 408 York Avenue Winnipeg, MB R3C 0P9 Tel / Tél. : (204) 945-3461 Fax / Télécopieur : (204) 945-0552	Judge Lee Ann Martin 2 nd vice-president / 2 ^e vice-président
Conference 2015 – St Andrews By-the-Sea	Judge David Walker Provincial Court of New Brunswick 41 King St., St. Stephen, NB E3L 2C1 Tel / Tél. : (506) 466-7507 Fax / Télécopieur : (506) 466-7508	Judge David Walker 3 rd vice-president / 3 ^e vice-président
Strategic Plan Review / CAPCJ Handbook <i>Projet stratégique de révision/ Manuel d'A.C.J.C.P</i>	Judge Sheila Whelan Provincial Court of Saskatchewan 220-19 th Street East Saskatoon, SK S7K 2H6 Tel / Tél. : (306) 933-6682 Fax / Télécopieur : (306) 933-8008	Judge Sheila Whelan Past President / Président sortant
Communications Committee <i>Comité des communications</i>	Judge Sheila Whelan Provincial Court of Saskatchewan 220-19 th Street East Saskatoon, SK S7K 2H6 Tel / Tél. : (306) 933-6682 Fax / Télécopieur : (306) 933-8008	Judge David Walker 3 rd vice-president / 3 ^e vice-président
Electronic Communications Committee <i>Comité des communications électroniques</i>	Judge Alan Tufts Provincial Court of Nova Scotia 87 Cornwallis Street Kentville, Nova Scotia B4N 2E5 Tel / Tél. : (902) 679-6072 Fax / Télécopieur : (902) 679-6190	Judge David Walker 3 rd vice-president / 3 ^e vice-président
Judges' Journal <i>Journal des juges</i>	Judge Odette Perron Cour du Québec 74, rue Académie Salaberry-de-Valleyfield, QC J6T 0B8 Tel / Tél. : (450) 370-4026 Fax / Télécopieur : (450) 370-4037 Judge Ross Green Provincial Court of Saskatchewan 120 Smith Street East Yorkton, SK S3N 3V3 Tel / Tél. : (306) 786-1400 Fax / Télécopieur : (306) 786-1422	Judge David Walker 3 rd vice-president / 3 ^e vice-président
Electronic Newsletter <i>Bulletin d'information électronique</i>	Judge Karen Ruddy Territorial Court of Yukon Judges' Chambers P.O. Box 2703, J-3 Whitehorse, Yukon Y1A 2C6 Tel / Tél. : (867) 667-5438 Fax / Télécopieur : (867) 393-6400	Judge David Walker 3 rd vice-president / 3 ^e vice-président
National Education <i>Éducation nationale</i>	Judge Robin Finlayson Provincial Court of Manitoba 5 th Floor – 408 York Avenue Winnipeg, MB R3C 0P9 Tel / Tél. : (204) 945-3912 Fax / Télécopieur : (204) 945-0552	Judge Lee Ann Martin 2 nd vice-president / 2 ^e vice-président
Atlantic Education <i>Éducation de l'Atlantique</i>	Judge Patrick Kennedy Provincial Court of Newfoundland and Labrador Box 126, 47 Marine Drive Clareville, NL A5A 1M5 Tel / Tél. : (709) 466-2635 Fax / Télécopieur : (709) 466-3147	Judge Patrick Kennedy 1 st vice-president / 1 ^{er} vice-président
Prairies & Territories Education <i>Éducation des prairies et territoires</i>	Judge Marlene L. Graham The Provincial Court of Alberta, Criminal Division Calgary Court Centre Suite 1903-S, 601 – 5 St. S.W. Calgary, AB, T2P 5P7 Tel / Tél. : 403-297-3156 Fax / Télécopieur : 403-297-5287	Judge Lee Ann Martin 2 nd vice-president / 2 ^e vice-président

COMMITTEE / PROJECT	COMMITTEE CHAIR	TABLE OFFICER RESPONSIBLE
National Judicial Institute Representative <i>Représentant de l'Institut national de la magistrature</i>	Judge Ronald LeBlanc Provincial Court of New Brunswick 254 St. Patrick Street, Room 223 P.O. Box 5001 Bathurst, NB E2A 3Z9 Tel / Tél. : (506) 547-2155 Fax / Télécopieur : (506) 547-7448	Judge Lee Ann Martin 2 nd vice-president / 2 ^e vice-président
New Judges' Education Program <i>Cours de formation des nouveaux juges</i>	Juge Lori-Renee Weitzman Cour du Québec Palais de Justice 1 Notre Dame Est Montréal, QC H2Y 1B6 Tel / Tél. : 514-393-2568 Fax / Télécopieur : 514-904-4145	Judge Lee Ann Martin 2 nd vice-president / 2 ^e vice-président
Compensation Compensation / Rémunération	Judge John Maher Provincial Court of Alberta Courthouse Edmonton Rural, 190 Chippewa Road Sherwood Park, AB T7Z 1N5 Tel / Tél. : (780) 464-0114 Fax / Télécopieur : (780) 449-1490 Juge Michel A. Pinsonnault Cour du Québec 1 rue Notre Dame Street Montréal, P.Q. H2Y 1B6 Tel / Tél. : 514-393-2425 Fax / Télécopieur : 514-873-2737	Justice David M. Stone President / Président
Professional Responsibility and Judicial Independence Comité sur la responsabilité professionnelle et de l'indépendance judiciaire	Judge Patrick Kennedy Provincial Court of Newfoundland and Labrador Box 126, 47 Marine Drive Clareville, NL A5A 1M5 Tel / Tél. : (709) 466-2635 Fax / Télécopieur : (709) 466-3147	Judge Patrick Kennedy 1 st vice-president / 1 ^{er} vice-président
Committee on the Law Comité sur le droit	Judge Larry Anderson Provincial Court of Alberta 5 th Floor, Law Courts (North) 1A Sir Winston Churchill Square Edmonton, Alberta T5J 0R2 Tel / Tél. : (780) 427-7817 Fax / Télécopieur : (780) 422-3010	Judge Patrick Kennedy 1 st vice-president / 1 ^{er} vice-président
Equality and Diversity Égalité et diversité	Judge Donald J. LeBlanc Provincial Court of New Brunswick 100-3514 Main Street, 1 st Floor Tracadie-Sheila, New Brunswick E1X 1C9 Tel / Tél. : (506) 394-3700 Fax / Télécopieur : (506) 394-3696 Judge Jean Whalen Provincial Court of Nova Scotia 6 - 136 Charlotte Street Sydney, Nova Scotia B1P 1C3 Tel / Tél. : (902) 563-3550 Fax / Télécopieur : (902) 563-3421	Justice David M. Stone President / Président
Access to Justice Committee <i>Comité sur l'accès de justice</i>	Judge Joanne Challenger Provincial Court of British Columbia Judges' Chambers 200 East 23rd Street North Vancouver, BC V7L 4R4 Tel / Tél. : (604) 981-0259 Fax / Télécopieur : (604) 981-0231 Juge Jean-Pierre Archambault Cour du Québec 2800, boul. St-Martin Ouest #2,08F Laval, PQ Tel / Tél. : (450) 686-5035 Fax / Télécopieur : (450) 680-6209	Judge Lee Ann Martin 2 nd vice-president / 2 ^e vice-président
History Project <i>Projet histoire</i>	Judge Sheila Whelan Provincial Court of Saskatchewan 220-19 th Street East Saskatoon, SK S7K 2H6 Tel / Tél. : (306) 933-6682 Fax / Télécopieur : (306) 933-8008	Judge Sheila Whelan President / Président
Liaison with Judicial and Legal Organizations <i>Organisations liaison avec les organismes judiciaire et juridiques</i>	Justice Russell J. Otter Ontario Court of Justice 1911 Eglinton Avenue East Toronto, ON M1L 4P4 Tel / Tél. : (416) 325-0861 Fax / Télécopieur : (416) 325-0987	Justice Russell Otter Executive Director / Directeur exécutif
Canadian Centre for Court Technology	Vacant	Judge David Walker 3 rd vice-president / 3 ^e vice-président
Judicial Counselling <i>Programme de consultation pour la magistrature</i>	Judge Wayne Gorman Provincial Court of Newfoundland and Labrador Court House Box 2006 Corner Brook, NL A2H 6J8 Tel / Tél. : (709) 637-2520 Fax / Télécopieur : (709) 637-2656	Justice Russell Otter Executive Director / Directeur exécutif

JUDGING IN THE 21st CENTURY

A SUCCESSFUL AND ENJOYABLE CONFERENCE

Justice Mavin Wong, *Ontario*

BEAM ME UP, YOUR HONOUR: TECHNOLOGY AND THE MODERN JUDGE

Justice Ian B. Cowan, *Ontario*

CROSS-CANADA CHECKUPS ON CURRENT COURT TECHNOLOGY

Justice Paul Reinhardt, *Ontario*

IMPACT OF ADVANCED TECHNOLOGY IN THE COURTROOM

Justice Andrea Tuck-Jackson, *Ontario*

OPERATING IN A BRAVE NEW WORLD, THE RUSSELL WILLIAMS TRIAL, PUBLICATION BANS, RELEASE OF EXHIBITS AND THE MEDIA

Justice Paul Taylor, *Ontario*

REASONABLE EXPECTATIONS ABOUT PRIVACY IN THE DIGITAL AGE

Justice Peter De Freitas *Ontario*

NEW TECHNOLOGIES AND EVIDENCE

Justice Ellen Murray, *Ontario*

THE EMOTIONAL MASTERY OF TECHNOLOGY: HOW JUDGES CAN BEFRIEND TECHNOLOGY

Justice Roselyn Zisman, *Ontario*

22-23 UN COLLOQUE RÉUSSI ET DYNAMIQUE

Juge Mavin Wong, *Ontario*

24-25 MONSIEUR LE JUGE, TÉLÉPORTATION! LA TECHNOLOGIE ET LE JUGE MODERNE

Juge Ian B. Cowan, *Ontario*

26-27 LE POINT SUR LA TECHNOLOGIE DANS LES COURS DU CANADA À L'HEURE ACTUELLE

Juge Paul Reinhardt, *Ontario*

28-29 LES RÉPERCUSSIONS DE L'UTILISATION DE TECHNOLOGIES AVANCÉES DANS LES SALLES D'AUDIENCE

Juge Andrea Tuck-Jackson, *Ontario*

30-31 LES RÈGLES DU JEU ONT CHANGÉ : LE PROCÈS DE RUSSELL WILLIAMS, L'INTERDICTION DE PUBLIER, LA COMMUNICATION DES PIÈCES ET LES MÉDIAS

Juge Paul Taylor, *Ontario*

32-33 ATTENTES RAISONNABLES CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ À L'ÈRE NUMÉRIQUE

Juge Peter De Freitas, *Ontario*

34+35 LES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET LES ÉLÉMENTS DE PREUVE

Juge Ellen Murray, *Ontario*

36-37 LA MAÎTRISE ÉMOTIONNELLE DE LA TECHNOLOGIE : COMMENT LES JUGES PEUVENT SE LIER D'AMITIÉ AVEC LA TECHNOLOGIE

Juge Roselyn Zisman, *Ontario*